



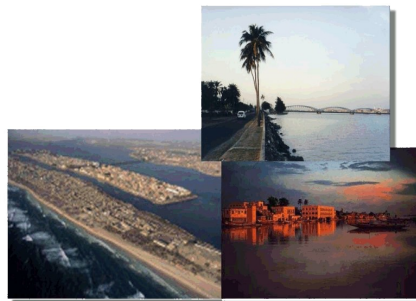
UNIVERSITE SENGHOR

DEPARTEMENT PATRIMOINE CULTUREL

MÉMOIRE DE MASTER EN DÉVELOPPEMENT

PRÉSENTÉ PAR ALY SALL

**« Coopération Décentralisée et Gestion du Patrimoine »
Cas de la Ville de Saint-Louis et Lille Métropole Communauté Urbaine
autour du projet de sauvegarde de l'île de Saint-louis**



Membres du jury :

- Monsieur Vincent NEGRI
- Mme Caroline GAULTIER

- Monsieur Jean Yves Marin

Année Universitaire 2005-2007

Dédicaces

GLOIRE à ALLAH, *Le Tout Puissant, sans son aval, aucune œuvre humaine ne saurait être accomplie.*

Je dédie ce travail à

MON EPOUSE *pour sa patience, son amour, son courage qui ont été pour moi les plus précieux soutiens. Que ce travail soit pour toi le gage de mon amour et la récompense de tes sacrifices.*

MA MERE et MON PERE *qui m'ont permis de suivre ma carrière grâce à leurs prières et leur compréhension. Que ce travail soit pour vous le gage de mon affection et la récompense de vos efforts.*

MA GRAND-MERE *pour ces efforts inlassables en faveur de mon épanouissement personnel.*

MA TANTE BELLE MERE *Que Dieu lui accorde longue vie et bonheur.*

TOUS LES MEMBRES DE MA FAMILLE *Que Dieu leur assiste et leur donne encore Plus de courage à mieux faire*

Avec une pensée pieuse pour mes grands parents.

Remerciements

Je saisis cette occasion pour témoigner toute ma gratitude envers tous ceux qui, de près ou de loin, d'une manière ou d'une autre ont contribué à l'élaboration de ce mémoire. Qu'il me soit permis de gratifier très sincèrement

- **Madame Caroline Gaultier**, *directrice du département Patrimoine Culturel pour la confiance qu'elle nous a accordée, et pour sa générosité intellectuelle qui a été d'un apport considérable.*
- **Les professeurs du département du Patrimoine Culturel** *qui ont grandement contribué à notre formation grâce à leur dévouement, à leur rigueur dans leur travail.*
- **Mamadou Diop** *notre Directeur de travail, pour son appui à cette formation.*
- **Boun Daouda Soumaré** *notre directeur de programmes, pour ces conseils précieux.*
- **Nicolas Dupuy et François Timmermann**, *pour avoir contribué à ma formation au patrimoine.*
- **Mon équipe de travail à l'ADC** *en l'occurrence, Khadija Diallo, Alioune Fall, Elhadj Malick Diakhaté et tout le personnel de l'ADC et du Partenariat.*
- **Mes référents de LMCU**, *en l'occurrence Paolo Pais, Bernard Chopin, Jean Michel Guyot, Bernard Chopin, Réjane Beurrier etc. pour leur esprit de coopération et leur disponibilité professionnels dans le cadre de notre programme de coopération décentralisée.*
- **Mes amis (es) de la 10^{ème} Promotion** *en l'occurrence Bernard, Henri, Sam, Sobhy Nour Ines, Rintsamahefa Rabemanantsoa, etc. pour avoir rendu mon séjour en Égypte agréable.*
- **Mes compatriotes d'Alexandrie** *pour leur soutien moral et spirituel.*

Qu'ils trouvent ici l'expression de ma gratitude

SOMMAIRE

0 Des projets diversifiés.....	13
Chapitre 3 : La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de l'île de Saint-Louis : Enjeux et actions.....	16
Modalités de mise en œuvre.....	26
1-2 Les stratégies de mise en œuvre de la Maison du Patrimoine.....	63
ANNEXE 3 : CD DE L'INVENTAIRE ARCHITECTURAL ET URBAIN.....	IX

Liste des abréviations et des sigles

ADC :	Agence de Développement Communal
ADULM :	Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole
AFD :	Agence Française de Développement
AOF :	Afrique Occidentale Française
ARCAS :	Association pour la Rénovation et la Conservation de l'Architecture de StLouis
AUL :	Agence d'Urbanisme de Lille
BAMH :	Bureau d'Architecture et des Monuments Historiques
FRUIT :	Fonction de Recherche et d'Utilisation Informatique du Territoire
CRDS :	Centre de Recherches et de Documentation du Sénégal
DPC :	Direction du Patrimoine Culturel
EAL :	Ecole d'Architecture de Lille
ICCROM :	Centre International d'Etudes pour la Conservation et la Restauration des Biens Culturels
ICOMOS :	Conseil International des Monuments et des sites
LMCU :	Lille Métropole Communauté Urbaine
MAE :	Ministère des Affaires Etrangères
OVPM :	Organisation des Villes du Patrimoine Mondial
PRADEQ :	Programme de Renforcement et d'Appui au Développement des Quartiers
PSMV :	Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
RPA :	Règlement Provisoire d'Architecture
UA :	Unité Architecturale
SIG :	Système d'Information Géographique
STM :	Services Techniques Municipaux
TDR :	Termes de référence
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
VSL :	Ville de Saint-Louis

Liste des tableaux

Tableau n°1 : Nature et budget des projets financés

Tableau n° 2 : Les différents axes de la convention et leurs modalités de mise en œuvre

Tableau n° 3 : Les axes d'intervention du projet de sauvegarde de l'île de Saint-Louis et leurs modalités de mise en œuvre

Tableau n° 4 : Les différentes formes d'implication des partenaires de la MDP

Tableau n° 5 : Structuration du conseil d'administration

Tableau 6 : Structuration du comité stratégique

Tableau 7 : Structuration de la Direction Générale

Liste des illustrations

- Illustration n°1 :** Prises de vues aériennes de l'île
- Illustration n°2 :** Carte de location du site de l'île par rapport au Sénégal et à la ville
- Illustration n°3 :** Les toitures de l'île à double pente recouverte de tuiles rouges
- Illustration n° 4 :** Evolution du bâti de l'île et la présence de certains éléments du patrimoine
- Illustration n°5 :** Situation des bâtiments en ruine
- Illustration n°6 :** Effondrement d'un immeuble
- Illustration n°7 :** Exemple de projets UNESCO réussis
- Illustration n°8 :** Mobilisation des acteurs autour du patrimoine
- Illustration n°9 :** Présentation des trois volumes du PSMV
- Illustration n°10 :** Localisation des îlots du projet UNESCO
- Illustration n°11 :** Siège du conseil général
- Illustration n°12 :** Activités du bureau du patrimoine
- Illustration n° 13 :** Présentation de l'inventaire
- Illustration n° 14 :** carte des valeurs historiques et patrimoniales
- Illustration n° 15 :** Emissions radios sur le patrimoine
- Illustration n°16 :** Concours de théâtre sur le patrimoine
- Illustration n°17 :** Prestation de la troupe du patrimoine

Cadre de référence du thème

Bien plus qu'un concept, la coopération décentralisée est aujourd'hui reconnue par bon nombre de développeurs comme un moyen reconnu et institutionnalisé de l'action des pays développés en faveur des pays en développement. Partant de cette reconnaissance, les collectivités locales européennes surtout celles françaises se sont engagées dans cette dynamique dès le début des années 80.

A nos jours, mille six cents collectivités locales françaises se considèrent comme des partenaires actifs des collectivités locales des pays en développement dans leurs efforts de développement. Ce partenariat se concrétise pour certains à travers des relations de jumelage de coopération avec ces dernières. Les actions engagées par les collectivités locales ont généré un flux financier de 180 millions d'euros en 2003. ¹

Sous ce rapport, cette forme de coopération de type nouveau pour parler comme certains spécialistes, est arrivée à maturation, dans les années 90. Elle connaît un essor considérable au point de bousculer le monopole étatique de la diplomatie qui la soupçonnait de le gêner dans ses prérogatives régaliennes sur l'échiquier international.

Ainsi, de file en aiguille, le mouvement s'accélère et se densifie vers des programmes relativement importants qui sont souvent contractualisés dans des conventions officielles et impliquant de multiples acteurs (organismes internationaux, instances locales, chambres consulaires, etc.)

Dés lors des échanges institutionnels et techniques entre villes africaines et autorités locales de la France et de l'Afrique se sont renforcés et développés de manière considérable, favorisés par les lois de décentralisation françaises de 1982.

¹ SEYBANI SOUGOU : cadre à la mairie de Paris, *journal quotidien Sénégalais*, 03 JANVIER 2006

En effet, il convient de souligner que les lois de décentralisation françaises en 1982, en conférant plus de compétences aux collectivités locales (le développement économique, l'aménagement du territoire, la culture, l'aide sociale etc.) ont laissé un vide juridique quant à leur rôle et place dans l'action extérieure des collectivités locales.

Dés 1983, ce goulot a pu être levé par le gouvernement à travers une circulaire du Premier Ministre, à l'époque Pierre Mauroy ¹en date du 26 mai. Celle ci stipulait que :

« En attribuant plus de compétences et de moyens accrus aux collectivités locales, la politique de la décentralisation donne à celles-ci la possibilité d'affirmer leur identité et de développer leurs activités dans de nombreux domaines. Les communes, les départements et les régions peuvent dans l'exercice de leurs attributions, être de la sorte appelés à entretenir des contacts avec les collectivités locales (...).Il importe que le gouvernement soit informé de façon systématique et régulière de leur action extérieure afin de les conseiller (...).A cette fin, le gouvernement a décidé de nommer un délégué à l'action extérieure des collectivités locales (...) ». Sous cette loi un déclic est né pour les collectivités territoriales françaises et un engagement plus fort de celles ci est apparu dans leur partenariat avec les collectivités décentralisées d'autres Etats.

Lille Métropole Communauté Urbaine et la ville de Saint-Louis du Sénégal se sont engagés dans ce contexte par la signature d'une convention de coopération décentralisée rendue exécutoire le 14 novembre 1997.

De prime à bord, les actions du programme portaient essentiellement sur les thèmes relatifs à la gestion urbaine, et plus particulièrement dans les domaines de la Voirie –Assainissement. Suite à cette convention, des avenants ont pu être signés dans le souci d'intensifier les actions déjà entreprises et d'en engager d'autres.

¹ Pierre Mauroy fut le pionnier de la convention Lille Métropole Communauté Urbaine et la Ville de Saint-Louis.

Ainsi un nouveau programme est établi pour la période 2002-2003-2004. Il est ensuite renouvelé jusqu'en décembre 2006 afin de s'inscrire dans une dynamique d'approche globale d'aménagement et de développement de la ville de Saint-Louis. Une part importante de cette phase est consacrée au patrimoine suite à une sollicitation du Maire de Saint-Louis en 2000. Cette nouvelle étape a voulu également tenir compte de l'évolution récente de la décentralisation au Sénégal. La régionalisation, ultime phase de la décentralisation a transféré plusieurs compétences aux collectivités locales. Dans ce cadre le patrimoine relève de plusieurs domaines de compétences (la culture, l'urbanisme, l'aménagement, le tourisme) avec des échelles différentes d'intervention (l'Etat à travers ses ministères et les services déconcentrés et la commune à travers les services décentralisés).

Ce présent mémoire constitue une étude-bilan de la convention LMC U /VSL qui a doté au patrimoine Saint-Louisien d'outils de gestion dans son processus de sauvegarde et de mise en valeur. Grâce à elle l'héritage architectural de Saint-louis a pu bénéficier de plus de reconnaissance au niveau international.

Il aurait pu aborder la question d'internationalisation d'une manière globale en partant aussi d'autres exemples plus ou moins contributifs. Mais nous avons choisi délibérément pour des raisons pédagogiques et professionnelles, de se limiter à une étude de cas sur le partenariat LMCU/VSL comme principal vecteur de consolidation du processus d'internationalisation.

La démarche à suivre et les moyens déployés pour mener à bien cette étude se sont essentiellement appuyés sur notre vécu professionnel, dans le cadre de notre mise à contribution dans le projet de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine de l'Ile. Outre cela, une entreprise de collecte d'informations a permis d'approfondir notre réflexion par le biais des entretiens à travers l'Internet et de la revue de littérature.

Prises de vues aériennes de l'île de Saint-Louis



Source : image prise par IGN fi au mois de novembre 2006
Restitution réalisée par Sarl Axis à Orléans
Propriété de la ville de Saint-Louis

INTRODUCTION

La politique de décentralisation menée au Sénégal depuis son accession à la souveraineté internationale apparaît comme l'un des chantiers les plus structurants en matière de réformes institutionnelles dans l'espace francophone de l'Afrique. Cette option politique majeure des pouvoirs centraux vers la démocratie à la base, héritée du pouvoir colonial tend à mettre les collectivités locales devant leurs responsabilités aux fins de promouvoir le développement économique, social et culturel dont elles ont désormais la charge.

En effet, les lois 96-06 et 96-07 du 22 Mars portant transfert de compétences aux collectivités locales parachèvent ce processus irréversible en introduisant la régionalisation du pays et la libre administration des affaires propres des collectivités locales. Au demeurant, neuf domaines de compétences sont déléguées dont la culture, secteur intégrant le patrimoine matériel.

Dans le souci de faire face à ces lourdes responsabilités, des mesures d'accompagnement des ressources sont prévues par le pouvoir central. Ainsi deux fonds ont été mis en place : le fonds de dotation et celui de concours d'équipement des collectivités locales fixées par décret au prorata du recouvrement du pourcentage de taxe de la valeur ajoutée perçue au profit de l'Etat. Toutefois, il est à constater, du fait du faible recouvrement de la taxe, les collectivités locales éprouvent d'énormes difficultés à impulser par elles-mêmes un développement local. Face à ces goulots d'étranglement pour une meilleure mise en œuvre effective de la décentralisation, les pistes de coopération sont ainsi recherchées. D'un simple jumelage animé pour entretenir des relations d'amitié entre collectivités locales du Nord et du Sud, une véritable coopération au développement a émergé dans les années 1970, associant ainsi le concept d'amitié à celui de développement.

La ville de Saint-Louis, forte d'une longue tradition municipale (depuis 1872) constitue une des villes pilotes bénéficiaires des apports de ce type de partenariat. Sous cette impulsion, la commune de Saint-Louis a signé une convention de coopération décentralisée avec la Communauté Urbaine de Lille (regroupement de 86 communes) qui est entrée en vigueur le 14 Novembre 1997. Celle-ci fait suite à un jumelage officiel entre la ville de Lille et de Saint-Louis le 28 Novembre 1978¹. Les premières actions de cette coopération au développement étaient orientées essentiellement sur une assistance technique de la Communauté Urbaine de Lille en matière de voirie et d'assainissement.

¹ Le jumelage a été présidé par l'actuel secrétaire général de l'OIF, le président Abdou Diouf

Suite au classement de L'île de Saint-Louis sur la liste du patrimoine mondial en Décembre 2000, une part importante est consacrée au patrimoine sous l'émanation du conseil municipal de Saint-Louis. Pour matérialiser ce désir jugé prioritaire, un projet de sauvegarde et de mise en valeur, porté sur plusieurs axes d'intervention est mis en place sur la base d'une convention pluriannuelle (2002-2006).

Le développement de ces axes s'est fait tout en s'alignant sur la politique de sauvegarde et de mise en valeur entreprise par l'Etat sénégalais avec l'appui de ses partenaires dont l'audit a démontré que, malgré certains succès, beaucoup d'efforts restaient à faire.

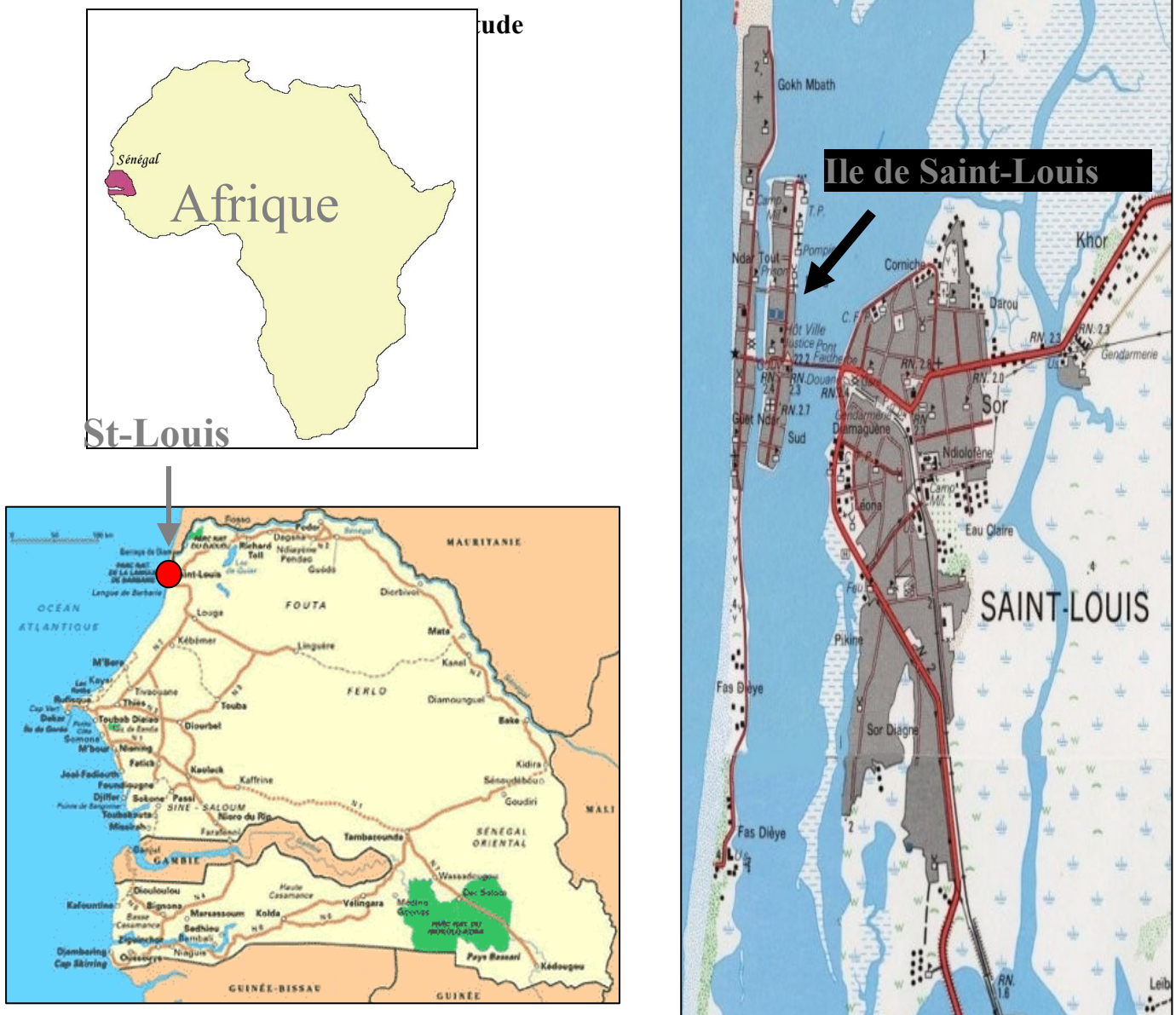
L'objectif de ce mémoire est, au delà d'un exercice bilan, d'étudier les apports significatifs de la coopération décentralisée entre la Communauté Urbaine de Lille et la ville de Saint-Louis dans la gestion du patrimoine, à travers ses contours et ses limites depuis son internationalisation. Il s'agira en outre d'analyser sa mise à contribution dans la gestion du patrimoine de l'île de Saint-Louis. A l'issue de cette analyse, des pistes de réflexion seront proposées pour le renforcement et l'amélioration de cette coopération dans une optique d'articulation d'un programme de gestion durable du patrimoine.

Partie I :
L'île de Saint-Louis : D'une gestion locale à un enjeu mondial

L'objectif de cette partie est de décrire la situation de référence du patrimoine de l'île de Saint-Louis qui, par moment se trouve dans une situation de menace de ruine et de tentative de sauvegarde .Elle sera accompagnée d'une présentation succincte de l'île de Saint-Louis, les différents enjeux de sauvegarde et de mise en valeur et les actions entreprises par les différents acteurs. Le but est de mesurer leur impact local dans la gestion du patrimoine de l'île de Saint-Louis.

Chapitre 1 : Présentation de l'île de Saint-Louis

Illustration n°2 :



Fondée par les colons français au XVIIème siècle, la ville de Saint-Louis se situe à l'extrême nord-ouest du Sénégal. Elle est limitée à l'Est par les deux bras du fleuve Sénégal, à l'ouest par l'Océan Atlantique, au Nord par la République de Mauritanie et au Sud par le fleuve Sénégal (voir carte).

Du point de vue géographique (proximité de l'Océan et protection des crues), Saint-Louis était une porte privilégiée et stratégique pour une découverte de l'Afrique. Cette position lui a valu pendant trois siècles d'histoire, d'être la capitale du Sénégal, de l'Afrique Occidentale Française, de la Mauritanie, et par consolation la capitale du Nord du Sénégal suite à son déclin. Considérée comme l'une des villes du Sénégal les plus riches en matière de patrimoine colonial, Saint-louis a gardé dans sa morphologie urbaine et notamment sur l'île, le cœur historique, les marques de son histoire prestigieuse plongées aujourd'hui dans un schéma mitigé de dégradation et de prise en conscience de la reprise de sauvegarde et de valorisation.

1-2 L'île de Saint-Louis en chiffres.

L'inventaire architectural et urbain de l'île de Saint-Louis a été entrepris en 2002, par l'Ecole d'Architecture de Lille, dans le cadre de la Coopération Décentralisée entre la VSL et LMCU. Le recensement porte sur tous les espaces publics (65 rues, places, quais, ponts), sur tous les ensembles fonciers (185 îlots) et sur la totalité du corpus bâti de l'île (1900 constructions réparties au sein de 1344 unités architecturales). L'inventaire établit une hiérarchie qualitative des biens patrimoniaux (valeur architecturale, exceptionnelle, grande, moyenne, aucune). On y identifie 448 Rez de chaussée +1, 494 maisons basses, 87 baraques et enfin 23 entrepôts.

L'île s'étend sur 2,3 km du Nord au Sud et 300 m d'Est en Ouest, soit une superficie de 72 ha environ. Elle culmine à une altitude 1,5 m en moyenne (voir carte) Elle compte environ 10.000 habitants, soit 6% de la population totale de la ville et une croissance démographique comprise entre 2,2 et 4,1% par an.

Du point de vue socio économique, l'organisation de l'espace communal soulève de considérables disparités et déséquilibres entre les différentes unités de la ville. En effet, l'île, longtemps privilégiée, en regroupe l'essentiel : la voirie y est totalement bitumée (mais défectueuse en plusieurs endroits), le réseau d'assainissement malgré sa vétusté est encore fonctionnel, l'eau et l'électricité observent une couverture presque intégrale. Comparé aux autres quartiers de la ville, la distorsion est étonnante. On note un déséquilibre très net entre la population réellement active et les « autres » occupées par une activité. Le revenu moyen est

compris entre 90 000 et 105 000 francs CFA. Ces données traduisent mal, d'ailleurs, le sous-emploi et le chômage qui astreignent la population de Saint-louis à une précarité économique dont les impacts sur le cadre de vie de l'île (surtout le quartier Sud) sont révélés par la décrépitude du patrimoine bâti et par le nombre de bâtiments quasiment affectés. En effet, une analyse laisse apparaître une population en général démunie. Or une action de sauvegarde devrait intégrer un volet économique quasi indéniable.

Chapitre 2 : La situation de référence du patrimoine de Saint-Louis

2.1 Saint-Louis : Une Longue histoire prestigieuse

Fondée en 1659 par Louis Caulier, commis normand, agent de la compagnie du Cap Vert et du Sénégal, L'île de Ndar ¹entre dans l'histoire de l'Humanité lorsqu'au XVII^e siècle les marins normands faisant la traite à l'embouchure du fleuve Sénégal installent un comptoir dans une petite île. Cette petite île fut transférée, vingt ans plus tard dans l'île actuelle, suite à une avancée de la mer. Elle fut baptisée Saint-Louis en hommage au roi de France au XII^e siècle.

La position stratégique de cette île située entre les deux bras du fleuve Sénégal, entre l'océan et le continent, à quelques encablures de l'embouchure offrait de multiples opportunités aux navigateurs venant d'Europe. En effet Saint-Louis a été le départ des grandes expéditions vers l'intérieur des terres notamment le Mali et au-delà comme celle de René Caillet et fut un grand entrepôt de la traite transatlantique (Gomme, or, ivoire, esclaves etc.) vers l'Europe et l'Amérique. Tel est apparu la première place forte européenne de l'Afrique de l'Ouest dont son architecture originale (succession de maisons en style damier caractéristiques de l'apogée de l'île avec leur façade de chaux de couleur variée et leur toiture à double pente recouverte de tuiles rouges) témoigne aujourd'hui de la présence européenne en Afrique de l'Ouest.

¹ Appellation locale de Saint-Louis qui est une déformation de « Ndâ » et signifie réserve d'eau

Illustration n° 3



Source : ADC

2.2 Saint-Louis : Un patrimoine encore présent

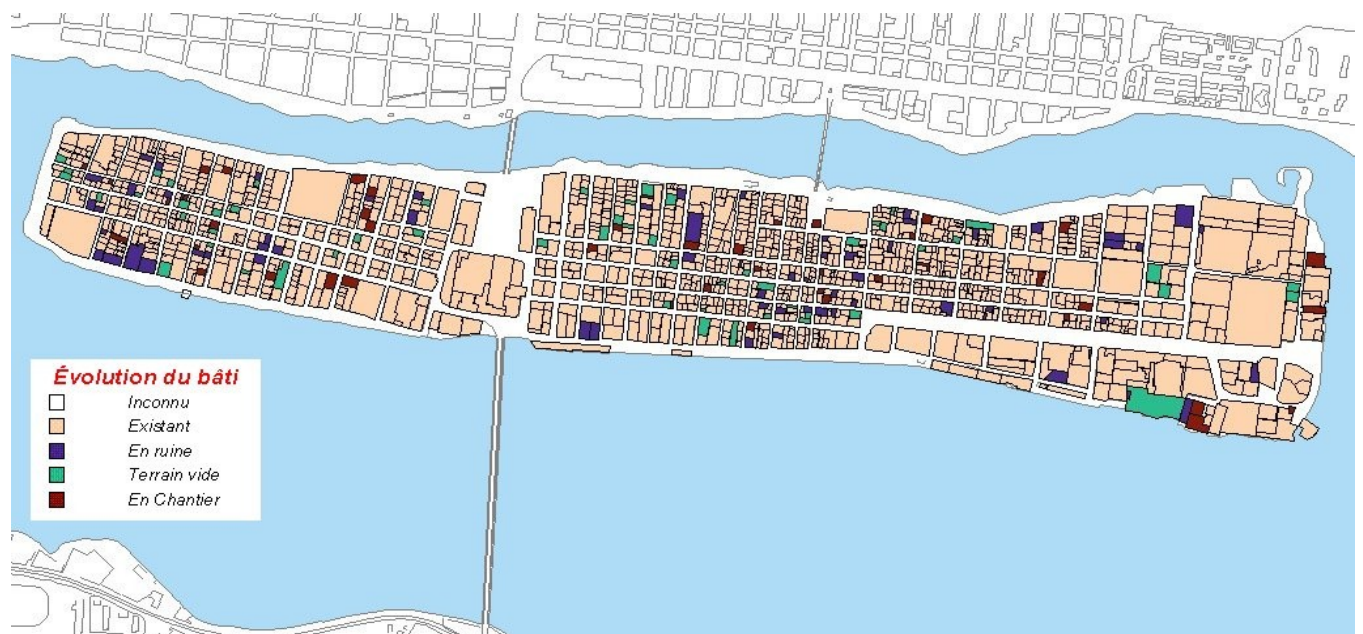
Archétype des cités coloniales, l'île de Saint-Louis constitue un témoin architectural assez varié et complexe traduisant mieux que les autres villes coloniales comme Grand Bassam (Côte d'ivoire) et Porto Novo (Bénin) la structuration administrative, politique, et éducative de l'expansion française, signe de la volonté d'une domination française. Elle se reflétait à travers la trame urbaine, en style damier, divisé en îlots, et subdivisé en unités architecturales de qualité exceptionnelle. L'anthologie de cette architecture remonte au XVIIIème siècle avec un ensemble architectural antérieur à 1820 qui constitue les vestiges de l'ancien régime et de la révolution française de 1789(Gouvernance, esclaverie , les entrepôts à contreforts etc.). La seconde stratigraphie se situe entre 1820 et 1848 sous la restauration et la monarchie de Juillet et comporte les bâtiments les plus imposants de la Ville. C'est à partir de cette période ou le premier plan d'urbanisation donnant à la ville son alignement rigoureux connaît ses premiers balbutiements. Les rues sont agencées perpendiculairement autour d'une place centrale, noyau historique, représentant du passé glorieux de Saint-Louis ou tout part et revient, ou s'érigent de grands édifices : les casernes militaires, l'église, la gouvernance etc.

La troisième stratigraphie concerne la période de 1854 à 1890, sous le second empire et la troisième république avec l'implantation de structures administratives, politiques, et éducatives de la colonie du Sénégal. Des opérations de restauration ou d'agrandissement des édifices publics sont menées à cette période.

Enfin la dernière stratigraphie concerne la période postérieure à la seconde guerre mondiale de 1947 à 1957 avec la construction d'immeubles modernes (CRDS, La maison du combattant, la maison de la radio, le palais de la pointe nord etc.) .

Aujourd'hui, cette stratification est encore lisible sur l'île et donne des marques indélébiles sur la morphologie urbaine et sociale mais qui est en danger du fait de leur situation en ruine.

Illustration n°4



Source : inventaire architectural et urbain



Le retour de Boel Mogad en février 2005 , bateau acheté par les « messagers du Sénégal » aux hollandais en 1950

Source : ADC



Eglise dont la première pierre est posée le 11 février 1827 par le Baron Roger

2.3 - Saint-Louis : Un patrimoine en danger

La rigueur dans l'organisation spatiale imposée par l'autorité coloniale dès 1828, s'est effritée en certains endroits. La structuration urbaine se modifie au cours du temps, laissant à coups de marteaux briser certains éléments du patrimoine. D'autres bâtiments qui gardaient un intérêt patrimonial et historique sont soumis à des contraintes d'ordre naturel et anthropique.

En effet, la salinité des sols et l'humidité relative affectent de manière conséquente le matériau de construction. La vétusté accentuée par un manque d'entretien, et le bétonnage des bâtiments au détriment du bois ou du fer forgé, constitue de réels dangers quant à la résistance des édifices.

Outre cet aspect, il existe un effet anthropique causé par le non respect des règlements édictés par les autorités locales, et le statut social des occupants de l'île héritiers de la puissance coloniale, devenant de plus en plus précaire. En effet, du fait de la modicité de leurs moyens financiers, les populations autochtones optent pour des transformations moins coûteuses, ne nécessitant pas l'utilisation du matériau rare aujourd'hui, jadis utilisé par les colons pour la construction des bâtiments (Briques rouges, chaux vive, bois etc.).

Illustration n°5



Source : ADC

Bâtiment affecté par les facteurs climatiques
Travaux ne respectant pas le RPA

2.4 - Saint-Louis : Un patrimoine qui perd sa valeur

Les expertises et les concertations récentes ont conduit à pointer le doigt sur l'état de dégradation de certains édifices de grande qualité patrimoniale et l'émergence de types de constructions et de modifications non réfléchies. Cela résulte d'une perte progressive des valeurs d'authenticité et d'intégrité de l'île de Saint-Louis qui lui ont valu un caractère exceptionnel et universel.

En effet, certains effondrements ont récemment marqué la population et les autorités de la ville. Un effondrement d'un bâtiment a causé la mort d'une personne et fait plusieurs blessés. Le poids de l'âge des édifices et l'incompatibilité du matériau de construction causent souvent un affaiblissement de la structure des bâtiments. Outre ces aspects visibles, certains signes précurseurs laissent apparaître l'instabilité de nombreux bâtiments

Illustration n°6



Effondrement d'un bâtiment sur le quai Henri Jay suite à la construction d'un étage supplémentaire

Source : ADC

2.5 Saint-Louis : Un patrimoine pour le développement

La perte progressive des valeurs d'authenticité et d'intégrité du patrimoine de l'île, combinée aux conditions de vie des résidents, de plus en plus précaires, et la difficulté d'assurer un contrôle architectural strict a sonné l'alerte. Face à cette situation il était nécessaire de mettre en place un mécanisme de gestion du patrimoine qui prendrait en compte l'amélioration des conditions de vie des populations. L'objectif : « Gérer le patrimoine pour en faire un levier de développement » fixé par les autorités locales est bien compris par l'UNESCO et la Caisse

Française des Dépôts et Consignations (CDC) qui ont décidé de collaborer sur le « Patrimoine et Lutte contre la pauvreté ».

Initié en 2002 par l'UNESCO, ce projet intitulé « Gestion durable du patrimoine et lutte contre la pauvreté » a tenté de concilier développement socio-économique et la préservation du patrimoine. Dans quelle mesure cela pourrait-il se faire ? Telle était la question fondamentale à laquelle une série d'expérimentations pilotes tentaient de répondre sur cinq centres historiques. Celle-ci était effectuée sur Les cinq villes Canons en Chine, Georgetown en Guyane, Porto Novo au Bénin, Luang Prabang au Laos, et Saint-Louis du Sénégal.

Au terme de la mise en oeuvre du projet (fin 2004), cette expérience pilote a été bien accueillie par les populations, qui ont senti un réel impact quant à l'amélioration de leurs conditions de vie. Aussi le Comité Technique de suivi du projet est en accord sur le fait que l'expérience est pour l'heure largement positive. Les résultats répondaient en effet aux objectifs fixés au départ du projet :

- les porteurs ont, dans leur grande majorité, réussi à développer une activité économique satisfaisante
- l'impact de la réhabilitation du bâti est indéniable sur le plan du confort de ses occupants et d'un point de vue architectural
- Les liens possibles entre le développement économique et la valorisation du patrimoine sont réellement mis en évidence.

Suite à la réalisation des projets, les avis des différents porteurs de projet ont été recueillis, à l'aide d'un questionnaire. Ils estiment, pour leur part, que l'expérimentation est globalement satisfaisante et qu'elle a répondu bien à leurs préoccupations initiales.

Pourtant, le questionnaire révèle aussi certaines difficultés relatives à la fluctuation de la rentabilité de leur activité et par extension au remboursement régulier du crédit qui leur a été accordé. Les faibles montants accordés pour la réalisation des travaux (compte tenu de l'enveloppe financière) ont frustré certains porteurs qui, voyant les résultats, souhaitent en faire davantage.

Cependant, tous désirent aujourd'hui poursuivre l'action engagée en développant leur activité économique et en continuant les travaux si leur budget le permet.

Le projet a ainsi suscité l'enthousiasme de la population de l'ensemble de l'île et de nombreuses personnes souhaitent désormais pouvoir bénéficier d'une telle démarche réelle et profitable.

- **Des projets diversifiés**

Suite à plusieurs séances de sensibilisation auprès des habitants des quatre îlots test, neuf dossiers de projets ont été déposés devant le Comité Technique et de suivi du Fonds d'Aide. D'autres projets, en cours de montage ou non validés, ont également été suivis par le comité. Ce qui porte à douze, le nombre de porteurs intéressés par le dépôt d'un dossier de projet sur 26 bénéficiaires potentiels.

Le tableau suivant présente un état récapitulatif pour les dossiers de projets retenus (Montant en Fcfa) :

Tableau 1 : Nature et budget des différents projets financés.

Nom du projet	Nom du porteur	Montant total projet	Activité eco	Amélioration habitat	Total crédit	Total subvention
Vente de friperie	Fama Sarr	1 061 200	700 000	361 200	742 840	318 360
Renforcement commerce	Makha NDiaye	577 600	446 700	130 900	404 320	173 280
Restaurant Keur Khadim	Daro Seck	1 018 250	678 250	340 000	712 775	305 475
Projet Buvette Sandwich	Mamadou salane	790 900	504 400	286 500	553 630	237 270
Vente de glaces et jus	Oulimata Gaye	679 350	347 600	331 750	475 545	203 805
Vente de lait caillé	Léna Mbodj	956 100	620 700	335 400	669 270	286 830
Renforcement restaurant	Rokhaya Sall	946 825	625 575	321 250	662 777,5	284 047,5
Vente de produits glacés	Diop Soumaré	619 750	407 100	212 650	433 825	185 925
Location magasin	Rawane NDiaye	887 900	396 800	491 100	621 530	266 370
Total		7 537 875	4 727 125	2 810 750	5276 512,50	2 261 362,5
Montant initial Crédit					5300 000	
Montant initial subvention						2 445 903
Solde crédit					23 487,5	
Solde Subvention						184 540,5

(L'ensemble de l'appui financier mis à disposition par l'UNESCO a été consommé par les bénéficiaires).

Source : Rapport d'évaluation du projet. .ADC / Le Partenariat

Nous pouvons ainsi voir quelques exemples représentatifs de projets financés et qui ont eu un réel impact sur l'amélioration du bâti :

Illustration n°7

Projet de Mame Fama Sarr

Résidente locataire d'un îlot test, Mame Fama Sarr (bénéficiaire) possède un local dans lequel elle développe une activité de vente de friperie depuis de nombreuses années.



Le local avant réfection



Le local après réfection

SOURCE : ADC

Avec l'aide du projet elle a pu développer son activité économique pour améliorer ses revenus (achat de mobilier et de ballots de friperie), et réfectionné son local dont le plafond menaçait de s'effondrer.

Projet de Rawane Ndiaye

Héritier d'un immeuble dans le quartier Sud, Rawane Ndiaye a procédé à la réhabilitation d'un local désaffecté de son immeuble pour le louer à un boulanger en activité. Son projet d'amélioration du bâti a permis la réhabilitation complète de la façade de l'immeuble.



Façade avant et après réfection

2.6 Saint-Louis : Tous autour du patrimoine

Le patrimoine est une notion qui, loin d'être figée, s'enrichit considérablement avec le temps. Il est avant tout, le témoignage de l'histoire et des œuvres d'une collectivité. Il constitue aussi une force unificatrice qui la consolide et la soutient dans un monde en perpétuel changement. Il est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir. Somme toute, c'est un liant entre générations, or il n'est pas immuable. En effet il s'érode souvent en raison des facteurs naturels (cataclysmes,) ou anthropiques (logique sociale et économique, aménagements ...). Sa gestion nécessite ainsi la synergie des efforts et une valorisation des potentialités pour une meilleure prise en compte de sa pérennisation.

Depuis le 02 Décembre 2000, l'île de Saint-Louis est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité, à Cairns (Australie) lors de la 24^{ème} session du comité du patrimoine mondial. Elle est considérée comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Deux critères la justifient :

-(ii) La ville témoigne d'un important échange de valeurs et a influencé le développement de l'éducation, de la culture, de l'architecture, de l'artisanat et des services dans une grande partie de l'Afrique de l'Ouest.

- (iv) L'île de Saint-Louis, ancienne capitale de l'AOF est un remarquable exemple de ville coloniale, caractérisé par un cadre naturel particulier et illustre le développement du gouvernement colonial de la région.

Dés lors il devient commun à tous et fait la fierté de Saint-Louis et du Sénégal qui comptent sur eux même avant de faire appel à la coopération internationale et décentralisée.

Illustration n°8



Source : ADC

Chapitre 3 : La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de l'île de Saint-Louis : Enjeux et actions

3-1- Les enjeux de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine

La richesse du patrimoine architectural et le classement de l'île sur la prestigieuse Liste du patrimoine mondial apparaissent déjà comme une opération de « Marketing territorial ¹», visant à diffuser une image positive de la ville pour y attirer investisseurs et activités. Les enjeux de sauvegarde et de mise en valeur se justifient à plus d'un titre et sont perceptibles entre autres sur le plan touristique, sur le plan socio-économique, et sur le plan culturel.

3-1-1- Les enjeux touristiques

Bien avant son inscription au patrimoine mondial, le premier établissement français d'Afrique Noire qu'est Saint-louis a attiré de nombreux visiteurs. Point d'attraction pour les grands pôles touristiques nationaux (Dakar, Petite Côte, Basse Casamance), Saint-Louis est devenue en quelques années, une destination touristique à part entière jouissant d'avantages sans pareils. Certes, de nombreuses potentialités à l'échelle régionale contribuent à cet essor tels que le Parc National de Djoudj (classé lui aussi sur La liste du patrimoine mondial), les réserves, et les richesses socioculturelles de l'arrière pays. Mais il est incontestable que le patrimoine bâti demeure le produit phare de la destination. En effet, les visiteurs sont attirés par la découverte des sites et monuments ayant un intérêt historique et architectural exceptionnel. A titre d'exemple, l'ancien fort devenu Gouvernance, les anciennes casernes militaires, les institutions d'enseignement qui ont influencé le développement de la culture, de l'éducation, de la religion en Afrique de l'Ouest, la grande mosquée avec sa cloche énigmatique, les maisons signares aux balcons caractéristiques, les tribunaux, autant de Monuments constituent de réels témoignages pour les générations à venir et jalonnent aujourd'hui un parcours de découverte à proposer à des milliers de touristes. Il découle de cela la multiplication de réceptifs touristiques, (restaurants, hôtels, maisons d'hôtes) qui développent une plus value non négligeable sur les sources de revenus des populations du fait de l'envahissement des investisseurs étrangers.

3-1-2- Les enjeux socio-économiques

¹ Agnès Duguine :mémoire d'IUP Aménagement, 2001, Université Toulouse le Mirail.

Le statut du patrimoine mondial suscite des intérêts d'ordre socio-économique et entraîne la confrontation d'une trilogie d'intérêts : ceux de l'Etat, ceux de la Commune et ceux des populations. En effet, par là, une opportunité est offerte à ces différents acteurs de jouir de retombées soit à travers la restauration des édifices, soit à travers des devises dont l'entrée constituerait un élément incontournable dans le relèvement du niveau de vie des populations autochtones. Aujourd'hui, celles-ci sont conscientes de la nécessité de sauvegarder leur patrimoine pour en faire un levier de leur essor économique à travers sa valorisation. Cependant, il convient de remarquer que les retombées directes du tourisme, fortement tributaires du patrimoine profitent peu aux populations même s'il génère quelques emplois (500 emplois)¹. En effet, cette activité est souvent effectuée sur la base de capitaux étrangers s'intéressant moins au tourisme intégré ou participatif.

3-1-3 – Les enjeux culturels

Cet enjeu économique dont il est fait cas plus haut, prend appui sur la dimension culturelle. Il convient en effet, de cerner avec plus d'exactitude certaines valeurs, dont l'expression constitue pour de nombreux passionnés de culture, l'objet d'un intérêt croissant. Exemples ne sauraient être plus édifiants que le Festival international de Jazz et le fanal qui ont inlassablement rehaussé la réputation de Saint-Louis². Ce n'est qu'en ces occasions ajoutées à celles des manifestations religieuses que les hôtels et les auberges affichent le plein. Ces événements majeurs qui méritent d'être inscrits dans un agenda culturel national et international, n'ont aujourd'hui l'impact et l'éclat qu'on leur connaît qu'en raison de leur relation au patrimoine. Cela constitue un enjeu de taille car ces manifestations valorisent celui-ci en même temps qu'elles renforcent le tourisme et les activités connexes. Pourtant en dépit d'une prise de conscience des autorités et des partenaires de cette réalité, la notoriété de ces manifestations s'effrite d'année en année.

3-2- Les actions de sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine

¹ Plan Directeur d'urbanisme de Saint-Louis : Livre blanc Hozon 2025

² Ces manifestations festives constituent des éléments de l'identité culturelle saint-Louisienne qui les présentent avec fierté à leurs visiteurs

3-2-1- Les initiatives prises par les acteurs locaux

- Les initiatives prises par l'Etat

Les premiers jalons de la politique de conservation du patrimoine de l'île ont été posés par l'Etat Sénégalais à travers un décret pris en 1976 portant classement en zone de rénovation ¹. Parmi les mesures prises pour la mise en application de ce décret, la plus importante est l'ouverture d'une antenne locale du Bureau d'Architecture et des Monuments Historiques. Les missions principales de celui-ci sont essentiellement de veiller à la sauvegarde des monuments et sites classés, d'intervenir rapidement et de manière concrète à tout ce qui est lié aux travaux de construction et de réhabilitation de l'île, et de conduire le processus d'instruction des autorisations de construire ou de travaux sur l'île. Mais, pour des raisons administratives et budgétaires, elle n'a pas vécu longtemps.

Un deuxième décret est pris en 1978 prescrivant l'élaboration d'un Plan Directeur pour la sauvegarde de l'île. Les premières moutures de celui-ci ont été présentés par un cabinet d'étude Louis Berger International en Juillet et Août 1983, sans effets immédiats.

A partir de 1990, dans le cadre du renforcement du processus de décentralisation, la loi n° 90-35 du 8 octobre 1990, modifiant le Code de l'Administration Communale, verse les Communes à statut spécial dont Saint-Louis dans le droit commun. Ce nouveau statut confère à la Commune de nouvelles prérogatives qui l'amènent à s'impliquer plus directement dans le processus de prise en charge du patrimoine. Suite à cela des initiatives communales ont été prises

- Les initiatives menées par la commune :

Dans le souci de tirer son épingle dans la politique de sauvegarde, la commune de Saint-Louis, usant de ces prérogatives que lui offre la décentralisation, a mis en place un projet de sauvegarde et de mise en valeur né sous les cendres de l'Atelier d'information et d'échanges sur le patrimoine de Saint-Louis tenu les 29 et 30 janvier 2001. L'objectif principal était de rassembler tous les acteurs institutionnels, techniques et sociaux pour aborder la dimension culturelle, socio économique, juridique et technique de la question de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine.

¹ Le classement en zone de rénovation urbaine fait suite à un conseil national de l'urbanisme tenu en 1973 déplorant l'état de délabrement de l'île de Saint-louis

Les recommandations fortes issues de cet atelier sont entre autres ¹:

- L'élaboration d'un PSMV, une des conditions posées par l'UNESCO lors du classement,
- La réalisation d'inventaire architectural et urbain de l'île,
- Le développement des outils d'information, d'éducation et de communication pour les populations afin de les inciter à l'esprit de sauvegarde,

Outre cet atelier qui conduira le destin patrimonial de l'île, La commune dans sa mission de réglementation du champ patrimonial a mis en place un Règlement Provisoire d'Architecture en septembre 2000. Ce règlement, a, comme son nom l'indique, un caractère provisoire et ne constitue qu'une prémisses à l'élaboration d'un PSMV du site opposable aux tiers. D'ailleurs, il se propose de faire le résumé des recommandations et plans élaborés depuis 1976. En dépit de son vide juridique (non approuvé par décret), il a servi de cadre de référence à la commission de pré instruction des autorisations de construire et de travaux sur l'île mis en place par la commune avec l'aide de ses partenaires. Celle ci est composée de tous les acteurs concernés notamment :

- Le BAMH basé désormais à Dakar
- Le Service Régional de l'Urbanisme
- Les Services Techniques Municipaux
- L'Agence de Développement Communal
- Le Centre de Recherches et de Documentation du Sénégal
- Le Service Régional des Domaines
- Le Service Régional du Cadastre
- Le Service Régional de l'Hygiène
- Les Sapeurs Pompiers.

La première constatation de cette commission a été de déplorer le nombre important de dégradation du patrimoine bâti. Un grand nombre de travaux se fait sans autorisation de construire, et même quand celles-ci sont délivrées leurs recommandations ne sont pas respectées. Le premier diagnostic fait ressortir la construction de nombreuses maisons à R +3 alors que le seuil limite est R+1 pour des raisons de sécurité, des façades en carrelage alors que seul l'enduit est autorisé ; la destruction de balcons etc.

Il est à noter également qu'à ce jour, la commission d'instruction des autorisations de travaux réussit difficilement ces missions à cause de la non présence d'une antenne du BAMH à Saint-Louis, acteur incontournable dans ce domaine.

¹ Rapport atelier d'information et d'échanges sur le patrimoine, ADC, février 2001

En effet cette lacune retarde considérablement le traitement des dossiers d'autorisation de construire ou des travaux, dont le délai tel indiqué dans le code de l'urbanisme ne doit pas dépasser deux mois, au-delà desquels le propriétaire peut considérer d'une manière tacite l'obtention du permis de construire.

Cela constitue d'ailleurs un des facteurs bloquant le bon déroulement des activités de la commission, quand bien même des tentatives de solutions ont été apportées par la mise à disposition d'un architecte – conseil par la convention FRANCE UNESCO. Outre sa mission d'élaboration d'un PSMV pour l'île, l'architecte a joué le rôle de conseil d'appui pour l'Etat, et pour la ville. Ainsi des actions ponctuelles lui ont été confiées dans la démarche des avis architecturaux à entreprendre pour les travaux sur l'île. Pendant sa présence sur place la commission a pu se réunir régulièrement tous les quinze jours sous sa présidence, et certaines questions liées à la sécurisation des bâtiments et à l'accompagnement technique des populations dans leur projet immobilier, ont été tant soit peu soulevées.

Les démarches entreprises par la municipalité semblent montrer la volonté de la ville de Saint-louis à s'approprier de son patrimoine chargé d'histoire. Cela est logique car il s'agit de son « patrimoine » qui doit nécessiter d'un minimum d'attention et d'entretien de sa part pour conserver sa valeur, qu'elle soit affective ou vénale. Dès lors, cette détermination de valoriser le patrimoine n'est pas fortuite. Elle ressort dans une politique d'impulsion du développement de la ville qui tente de s'appuyer sur un de ces leviers : Le tourisme. Aujourd'hui, force est de reconnaître que le balnéaire n'est pas l'élément d'attraction des touristes à Saint-Louis mais plutôt la découverte qui est fortement tributaire de son riche patrimoine historique et architectural. Certes, ceci rentre dans une logique de marketing territorial¹ mais qui devrait tendre vers une prise en compte des préoccupations locales dont le souci est aujourd'hui de valoriser les potentialités locales pour satisfaire les besoins des populations.

¹ Agnès Duguine : mémoire de fin d'études, 2001, IUP Aménagement , Université Toulouse le Mirail

Les initiatives entreprises par la société civile

Saint-Louis dispose d'une tradition associative dont le patrimoine tire aujourd'hui profit. Certaines associations ont entrepris des actions ayant un réel impact sur sa sauvegarde et sa mise en valeur.

La plus importante représentation de cette société civile est l'Association pour la Rénovation et la Conservation de l'Architecture (ARCAS), créée en 2001. Cette organisation à but non lucratif a deux objectifs principaux :

- Participer au projet de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine de l'île de Saint-Louis.
- Participer aux travaux de réhabilitation des bâtiments de l'île.

A travers le mécénat, cette association a, à son actif, plusieurs travaux de réhabilitation de façade et des éléments remarquables du patrimoine.

D'autres associations mènent aussi des actions non moins importantes. Le Collectif des Saint-Louisiens, censé regrouper tous les Saint-louisiens de souche et d'associations dont le comité de rénovation de l'île a organisé le 24 juillet 2004, un atelier sur la situation foncière de l'île. Le thème de cet atelier était « Le foncier dans le contexte de la réhabilitation, de la rénovation et de la sauvegarde de l'île de Saint-Louis » jugé complexe. En effet, la question foncière à Saint-Louis fait l'objet de nombreuses controverses. Il se pose au niveau de l'île le problème d'indivision de l'héritage du bâti, d'établir la liste des propriétés qui appartiennent à l'Etat, à la commune et aux propriétaires privées. Cela porte souvent préjudice aux opérations de réhabilitation ou de rénovation de certaines unités architecturales.

Les conseils de quartier de l'île de Saint-Louis, issus du programme de Coopération Décentralisée LMCU et la VSL ont aussi joué leur partition. Ils ont développé des initiatives sociales destinées à sensibiliser les populations sur la sauvegarde et la mise en valeur de leur patrimoine. Ces conseils émanent d'une volonté de la Commune d'instaurer, dans le cadre de la décentralisation, des instances locales fédératrices des associations au niveau de chaque quartier, aux fins d'une gestion urbaine participative.

Aujourd'hui, avec l'appui de la ville et de ses partenaires, un sursaut est né de ces populations à vouloir prendre en charge leur destin en main en faisant de ce patrimoine un enjeu de développement. Au même titre que les autres contrées de la ville, par exemple la pêche pour l'entité de la langue de Barbarie, et les activités artisanales pour le continent SOR, les

populations de l'île veulent aussi s'appuyer sur la valorisation du patrimoine pour améliorer leur cadre de vie.

3-2-2 les actions appuyées par les acteurs extérieurs

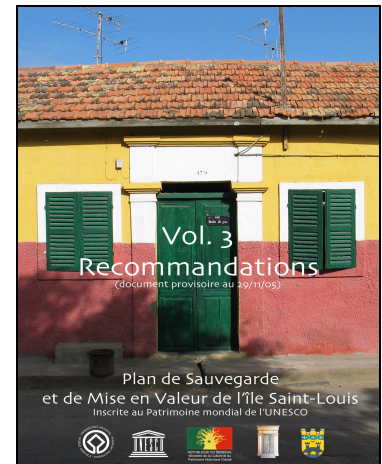
- La coopération internationale

Inévitablement, en inscrivant l'île de Saint-Louis sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, l'UNESCO devient son partenaire potentiel et celui de L'Etat Sénégalais dans le programme de sauvegarde et de mise en valeur.

Institution des Nations Unies pour la Science, l'Education, et la Culture, l'Unesco a pour vocation d'Appui Conseil aux états membres. Sur la base d'un fonds d'aide pour le patrimoine mondial, des appuis institutionnels ont été apportés pour le Centre de Recherches et de Documentation du Sénégal, dans le cadre de son travail de récolement ou archivage de la mémoire patrimoniale. Ainsi, le Parc informatique du CRDS a été renforcé et la capacitation de la conservatrice sur la gestion de la base ACCESS effectuée.

Dans le cadre de la convention France Unesco, des actions aussi ont été entreprises. Un architecte –conseil a été mis à la disposition de l'Etat, et de la commune. Sa présence à Saint-Louis a permis de booster certaines initiatives communales axées sur la sauvegarde du patrimoine et qui nécessitent la compétence d'un architecte. En effet, conformément à ces termes de référence, il a apporté un appui considérable aux acteurs institutionnels de même que sociaux, du patrimoine de l'île. Il a assuré, entre autres une mission de conseil en qualité architecturale, patrimoniale et urbaine dans le cadre des projets de restauration, de réhabilitation, ou d'aménagement du bâti. Dans le cadre d'une commande de la Commune pour la sécurisation des bâtiments en ruine ou menaçant de ruine, l'architecte a conduit l'équipe d'opération chargée d'élaborer le document de planification pour les sites en péril. Outre cela, l'architecte a comme mission principale, d'élaborer avec l'appui des services techniques locaux (services décentralisés et services déconcentrés) le PSMV, livré en version provisoire aux autorités locales.

Illustration n°9



Source : Bureau du patrimoine.

Les trois volumes du PSMV

Synthèse et réactualisation de toutes les études antérieures sur les mesures de sauvegarde et de mise en valeur de l'île, ce PSMV est un véritable document de planification urbaine qui vise à conserver l'unité architecturale et esthétique d'un cadre bâti, tout en tenant compte de la dimension évolutive des fonctions urbaines contemporaines. Son intérêt réside fondamentalement dans son caractère réglementaire, qui sera opposable aux tiers. Il va substituer le Règlement Provisoire d'Architecture, qui jusque là, n'avait pas de valeur juridique permettant de donner aux autorités une référence réglementaire pour sévir. Il présente trois volumes qui ont fait l'objet d'une restitution devant la ville, l'Etat, et les représentants de l'UNESCO et de LMCU à l'occasion d'une mission conjointe UNESCO / LMCU.

Les remarques ressorties à l'issue de cette restitution tournaient essentiellement sur la non prise en compte de la dimension socio- économique et fonctionnelle du patrimoine urbain. Aujourd'hui, un pool d'experts de l'UNESCO est en train de réviser le PSMV pour combler les limites sans une réelle présence effective sur le terrain d'application. Cela ne garantit pas la prise en charge durable de la dimension socio économique du patrimoine. En effet, aucun développement ne peut se faire en occultant la participation citoyenne, considérée du moment que les acteurs institutionnels, techniques et sociaux aient la capacité, la connaissance, la volonté d'agir à la fois comme acteur économique (producteur), culturel (politique), et social

(consommateur et participant), pour reprendre les termes de Mont fort et Hugues (1995). De ce point de vue, il est utile voire indispensable, d'impliquer d'ores et déjà les différents acteurs locaux dans le processus d'élaboration ou de révision du PSMV. Ceci dans le but de compter avoir des positions communes face à sa mise en œuvre et les intérêts à défendre.

Comme indiqué précédemment, le Centre du Patrimoine Mondial a tenté de répondre à la prise en compte de la dimension socio économique en lançant auparavant un projet intitulé « Gestion durable du patrimoine pour la réduction de la pauvreté » dont la ville de Saint-Louis a bénéficié avec d'autres villes classées patrimoine mondial.

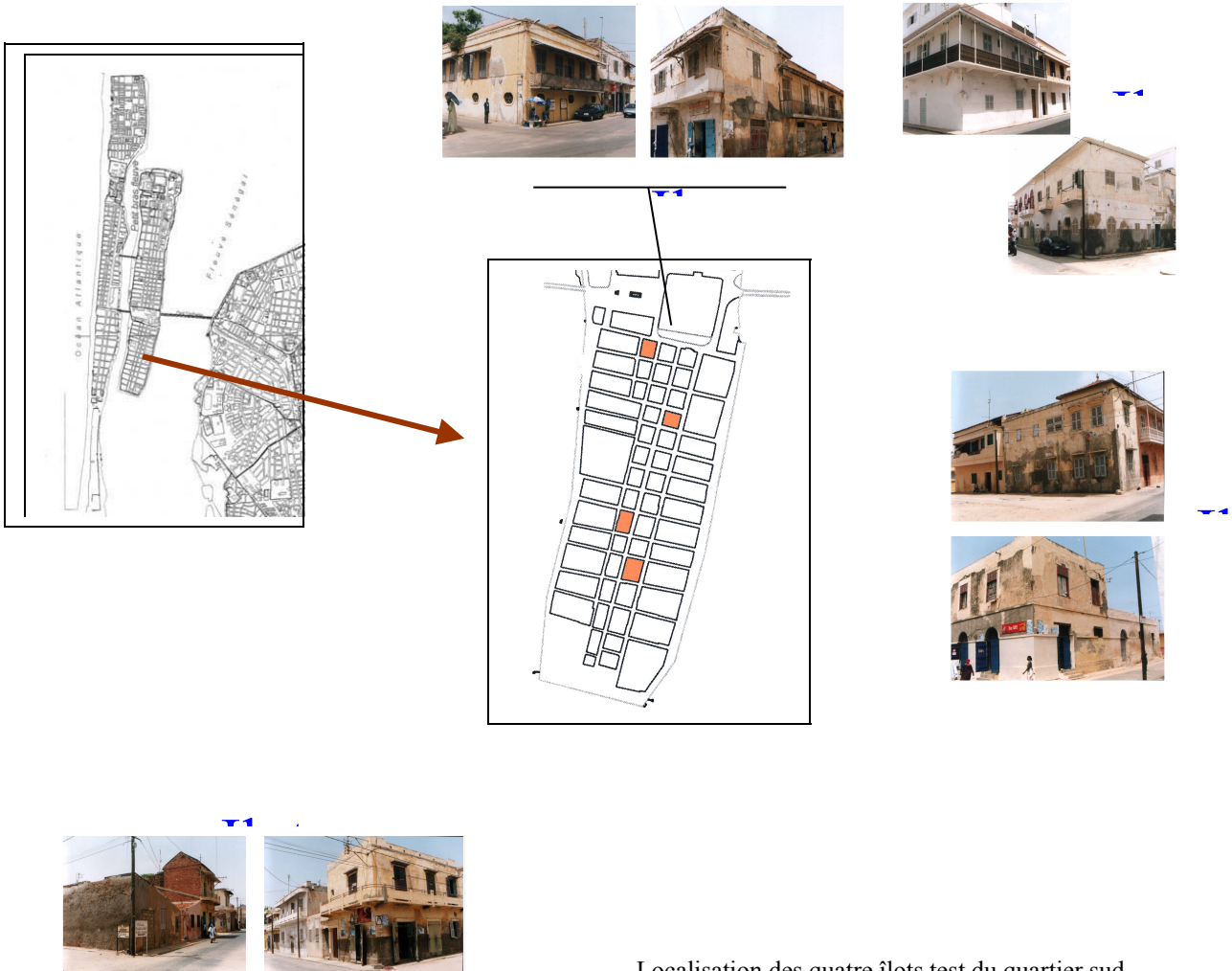
L'un des objectifs spécifiques du projet était notamment d'explorer les mécanismes financiers, juridiques et institutionnels, permettant de financer l'amélioration de l'habitat dans les zones historiques, et plus particulièrement, de mettre en place un fonds d'aide pour stopper la dégradation des bâtiments liée en grande partie aux conditions de vie modestes des populations résidentes de l'île.

L'application de la dyptique sauvegarde du patrimoine et lutte contre la pauvreté, qui à priori n'était pas évidente, ni envisageable a trouvé une réussite dans ce projet dont les enseignements tirés sont enrichissantes et méritent d'être perpétués.

Genèse du projet « Gestion durable du patrimoine pour la réduction de la pauvreté »

Sur la base des recommandations ressorties des études de faisabilité du projet, un fonds d'aide aux habitants a été mis en place à titre expérimental. Ce fonds mis dans un système de bancarisation proximitaire (micro crédit) se présente sous la forme d'une ligne de crédit à taux de remboursement 0%, rare voir même inexistant dans la micro finance locale, d'où son originalité. Comme projet test, il s'est limité à quatre îlots déterminés par les conclusions des études de faisabilité.

Illustration n°10



Localisation des quatre îlots test du quartier sud de l'île de Saint-Louis

Source : ADC

L'amélioration des conditions de vie des populations résidentes de l'île par un renforcement de leur activité économique et par la rénovation de leur bâti constitue l'objectif principal du projet. Les objectifs spécifiques sont multiples à savoir:¹

- Permettre aux résidents de l'île de bénéficier de financements à taux réduits pour créer, développer ou consolider une micro activité économique .
- Améliorer la solvabilité des familles pour permettre à terme d'envisager une action sur l'habitat.
- Garantir le maintien des familles dans leur habitat en vue de lutter contre l'embourgeoisement.

¹ Monographie du projet «Gestion Durable du patrimoine pour la lutte contre la pauvreté », UNESCO, 2002

- Permettre le couplage action économique/action sur l'habitat en veillant que chaque projet comporte une action d'amélioration du bâti accueillant cette activité .
- Eviter l'auto-construction .
- Sensibiliser les habitants sur la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti.

Les bénéficiaires et activités éligibles

Les bénéficiaires sont les résidents, propriétaires ou locataires, inscrits dans le territoire d'intervention des quatre îlots tests (pour les locataires une autorisation du propriétaire est nécessaire pour toute intervention sur le bâti).

Les activités éligibles se répartissent en deux volets distincts : un volet activité économique et un volet action d'amélioration de l'habitat.

Activités éligibles au volet économique :

- Développement d'une activité économique.
- Renforcement d'une activité existante par l'amélioration du cadre, l'augmentation de la surface, la diversification de l'activité par l'ajout de volets supplémentaires.
- Création d'activités économiques nouvelles génératrices de revenus.

Activités éligibles au volet amélioration de l'habitat :

Pour la phase test, l'action d'amélioration de l'habitat, compte tenu de l'appui financier disponible, reste limitée. Les projets touchant l'ossature, le gros œuvre n'ont pas pu être pris en compte. Ils concernent donc la réhabilitation d'éléments dégradés (balcons, balustrades, façades, ouvertures, menuiseries...), et leur mise en conformité avec les règles de conservation et de protection du patrimoine.

Le règlement provisoire d'architecture mis en place par la Commune de Saint-Louis en septembre 2000, constitue une référence pour le choix des actions. Il aide le porteur à sélectionner les éléments remarquables de son patrimoine et à fournir une indication sur les règles de conservation à respecter.

Modalités de mise en œuvre

Le fonds d'aide intervient sous deux formes :

- Pour le volet économique : une ligne de crédit spécifique en dotation externe dans une mutuelle d'épargne et de crédit.

Le montant du crédit ne dépasse pas 1 million de Fcfa, avec un taux de remboursement de 0% sur une durée 12 mois avec un différé de deux mois pour le remboursement du crédit pour un coût total de 07millions CFA (environ 10 600 Euros).

- Pour le volet d'amélioration de l'habitat : une subvention. Celle-ci ne peut dépasser 30% du montant global du projet.

La contrepartie des porteurs est constituée des éléments suivants :

- 4 500 Fcfa pour les frais de dossiers (environ 7 euros)
- 2% du montant total du crédit pour les frais de gestion
- 5 % du montant total du crédit sollicité pour constituer une épargne nantie pendant 12 mois (Cette épargne est récupérable au bout des 12 mois).

Les porteurs de projets disposent d'une assistance technique pour le montage des dossiers de projets. Le Comité technique assure également le suivi de la mise en œuvre des projets.

L'appropriation du projet par les porteurs

Les promoteurs des différents projets financés (voir ci haut) se sont sentis impliqués dans la mise en œuvre du projet. Ils ont eux mêmes contractualisés avec les artisans et les entrepreneurs du quartier pour éviter l'auto construction.

Du point de vue pédagogique, cela a permis d'impliquer les artisans sur les mesures de sauvegarde et de mise en valeur des bâtiments et les animer par conséquent à l'esprit de sauvegarde. Aussi pour chaque projet, les résidents ont déposé une demande d'autorisation de travaux conformément aux dispositions du Règlement Provisoire d'Architecture.

A l'heure actuelle, le projet est à 55 % de son taux de recouvrement et peut à partir de la reconstitution du crédit, se répliquer sur d'autres îlots en partant d'un système de crédit revolving. Mais faudrait-il pour cela aller dans le sens d'une augmentation substantielle du budget de financement à travers des financements croisés ? Ou simplement explorer d'autres pistes de financements hors circuit de l'UNESCO si l'on sait d'emblée que la vocation de cet organisme n'est pas de financer forcément des projets de ce genre.

Au cas échéant, les pistes des fondations du patrimoine ou des programmes tels que AFRICA 2009¹ devront être mis en contribution ou voir dans quelle mesure le patrimoine peut s'insérer dans cette nouvelle dynamique diptyque. En d'autres termes, mettre en relation la sauvegarde du patrimoine avec des thèmes préoccupants de l'humanité notamment la notion de développement durable , de développement local en suscitant un réel intéressement des premiers garants du patrimoine : Les populations résidentes de l'île de Saint-Louis.

¹ AFRICA 2009 est un programme qui vise à améliorer l'état actuel de la conservation du patrimoine culturel immobilier en Afrique subsaharienne.

La ville de Saint-Louis a aussi profité des actions de l'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial (OVPM) dont elle est membre. Siégée au Québec, cette organisation regroupe 197 villes ayant sur leur territoire un site classé sur la Liste du patrimoine mondial. Les actions de l'OVPM visent à contribuer à la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial en touchant plusieurs volets dont celui de l'information et de la formation des gestionnaires municipaux. Au cours de ces dernières années, elle a concentré ses efforts à la mise en place d'un réseau de communication électronique entre les villes membres via internet, de même qu'à la constitution d'une banque de données sur les villes historiques. A cet égard, dans le cadre de son projet « Jeunes sur la piste du patrimoine », l'OVPM, sur la proposition des autorités de la ville de Saint-Louis a tenté de jumeler une école de l'île de Saint-Louis « Ecole Alioune Babacar Sarr » avec le collège Robertsau situé dans la ville de Strasbourg (France). L'objectif de ce projet était de sensibiliser les élèves sur les questions du patrimoine et de les faire découvrir d'autres villes classées patrimoine mondial. Les élèves de Alioune Babacar Sarr ont trouvé à ce projet une belle expérience enrichissante du point de vue pédagogique. Ils comptent, à travers des supports tels les mallettes pédagogiques, partager cette expérience avec l'ensemble des écoles de Saint-Louis.

La coopération Sénégal / Wallonie – Bruxelles a aussi contribué à la politique de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine architectural de Saint-Louis. Elle a répondu favorablement à la demande de l'Etat du Sénégal, en Mai 2003, pour contribuer, sur la base de cofinancement, à la réhabilitation de l'assemblée territoriale du fleuve et au renforcement de capacités des artisans de Saint-Louis sur les métiers du patrimoine. A cet effet, la réhabilitation de cette assemblée va se faire sur la base des chantiers écoles pour permettre aux artisans déjà formés de trouver un champ d'expérimentation de leurs connaissances acquises. Cette formation-action, du reste novatrice devrait inciter, à terme, les autorités locales à réhabiliter certains métiers oubliés du patrimoine.

Illustration n°11 :



Siège du conseil général du Sénégal inauguré en 1888 en cours de restauration

Source : ADC

Ces chantiers de la coopération Wallonie Bruxelles/ Sénégal ont nécessité un partenariat dynamique quadripartite entre l'Etat Sénégalais (à travers le Ministère de la Culture et du Patrimoine Historique Classé), le conseil régional, la commune de Saint-Louis et la Région Wallonne de Belgique. Une convention de partenariat lie ces quatre institutions et le démarrage des actions est effectif. Plusieurs séances de formation ont eu lieu sur les métiers du patrimoine notamment la ferronnerie, la pathologie du bois, l'utilisation de la chaux etc. et les maîtres artisans formés vont être ensuite utilisés sur le chantier de la réhabilitation de l'assemblée territoriale qui est dans sa phase de mise en œuvre.

- La coopération décentralisée :

Partout en Afrique francophone, la décentralisation des pouvoirs de décision et de gestion des ressources à l'échelon local constitue une option politique majeure des pouvoirs publics vers une démocratie de proximité.

Le Sénégal, pays pilote dans cette démarche, s'est engagée depuis son accession à la souveraineté internationale, dans un processus d'une meilleure prise en charge des collectivités locales de leur propre développement économique, social et culturel.

La finalité recherchée est une appropriation et une pérennisation des actions à entreprendre durant le processus en vue d'un développement durable.

Ainsi, la recherche de coopération, au delà de son échange socio culturel entre deux localités va constituer une mesure de parade pour les collectivités locales face à l'insuffisance de politique d'accompagnement des ressources (techniques et financières) nécessaires à un transfert de compétences, jadis dévolues à l'Etat.

Au Sénégal, l'article 17 de la loi 96/06 portant code des collectivités locales prévoit « dans le cadre de leurs compétences, les collectivités locales doivent entreprendre des actions de coopération qui donnent lieu à des conventions avec les collectivités locales des pays étrangers ou des organismes internationaux publics ou privés de développement ».

La ville de Saint-Louis semble constituer une ville pilote dans ce privilège offert par le code des collectivités locales. L'expérience conduite avec la Commune sous l'impulsion de la coopération décentralisée entre LMCU et la VSL, apparaît comme une démarche à la fois originale et novatrice. D'un simple jumelage, aujourd'hui une véritable coopération au service du développement entre la Communauté Urbaine de Lille et la Ville de Saint-Louis est née. Elle s'est traduite depuis 2002 par un partenariat au service de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine mondial de l'île de Saint-Louis, jusqu'à se transformer à une coopération multipartite, du fait de l'implication d'autres acteurs du patrimoine.

3-3 –L'impact local des actions entreprises.

Il est indéniable que les actions entreprises dès le classement de l'île sur la Liste du patrimoine mondial ont un réel impact sur le site. Un certain nombre d'initiatives ont été prises par les autorités nationales et locales (Etat, commune, conseils de quartier) pour une meilleure prise en charge des enjeux et des actions de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine. A ce titre, on note de plus en plus une implication de l'Etat, de la Municipalité de Saint-Louis et celles des populations locales dans la réflexion et la mise en œuvre des stratégies de sauvegarde. Des stratégies sans lesquelles l'île serait sur la liste rouge du patrimoine (liste des sites en péril) ou simplement déclassée. Toutefois il est à constater la présence de certains goulots d'étranglement susceptibles d'entraver l'efficacité et l'efficience des actions de sauvegarde notamment :

- La diversité et la multiplicité des acteurs (Etat, commune) aux compétences partagées voir même dès fois conflictuelles. En effet, au plan strictement légal, les interventions dans le domaine général du patrimoine relèvent de la compétence de l'Etat, de même que le classement et la mise en valeur du patrimoine bâti (cf. article 12, chapitre 2 du décret n°96-

1137 du 27/12/96 portant application de la loi n°96-07 relatif au transfert de compétences de la Commune). Mais dans le souci de faire face à des questions ponctuelles de la gestion du patrimoine, la commune intervient en prenant des initiatives avec l'aide de ces partenaires (coopération décentralisée, ONGS, mécénat...).

- L'absence de cadre juridique et institutionnel de référence opposable aux tiers. Le classement de l'île de Saint – Louis sur la liste du patrimoine mondial était soumise à trois conditions essentielles énoncés par L'UNESCO notamment : l'élaboration d'un PSMV, la réouverture d'une antenne du BAMH à Saint-Louis et la mise en place d'une Maison du Patrimoine. Six ans après le classement et après une première évaluation conjointe de l'UNESCO, de l'ICOMOS, et de l'ICCROM, les conditions ne sont pas toujours respectées, même si par ailleurs, d'énormes efforts sont menés dans ce sens. En effet, la Commune , dans le cadre de son programme de Coopération Décentralisée avec LMCU , a mis en place un Bureau du Patrimoine , préfiguration de la future maison du patrimoine dont l'étude institutionnelle a été bouclée. Mais pour des raisons administratives, cette maison tarde à être opérationnelle. L'Etat aussi, dans le cadre de la convention France / UNESCO a commis un architecte- conseil pour l'élaboration ou la réactualisation du PSMV. La première mouture fait l'objet d'une révision auprès des experts de l'UNESCO. La réouverture d'une antenne du BAMH, condition extrêmement importante, n'est pas encore effective malgré les promesses de l'Etat. Tout compte fait, ces manquements ont des répercussions réelles sur le suivi et le contrôle des travaux dans l'île, sans lequel le site perdrait sa valeur patrimoniale. Malgré un Règlement Provisoire d'Architecture, les démolitions, les constructions et les réhabilitations non réglementaires se poursuivent sans au préalable une autorisation de construire ou de travaux.

A cela s'ajoute des blocages non moins importants d'ordre institutionnel, social et économique qui entravent la valorisation du patrimoine :

- Les difficultés d'identification des propriétaires des bâtiments engendrés le plus souvent par l'indivision de l'héritage.
- Le faible pouvoir d'achat des populations de l'île qui n'arrivent pas à réhabiliter leurs vieilles bâtisses en tenant compte de la réglementation en vigueur du fait du coût imposé pour une bonne réhabilitation. Cela conduit d'ailleurs les populations à se mettre au merci du phénomène d'embourgeoisement de plus en plus notée dans les sites historiques etc.

Il ressort de ces constats que les enjeux patrimoniaux, forts complexes, du fait de la valeur universelle exceptionnelle de l'île de Saint-Louis exigent de trouver une nouvelle rationalité. A ce niveau un équilibre entre les différents acteurs concernés par la mission de sauvegarde devrait s'établir afin de garantir une gestion durable du patrimoine. Il s'agira en conséquence de fédérer toutes les énergies et compétences au sein d'une dynamique unificatrice.

Dans cette perspective, la ville de Saint-Louis a tenté à mettre un accent tout particulier sur son programme de coopération décentralisée avec Lille Métropole Communauté Urbaine, qui au cours des années a développé une coopération multipartite autour de son patrimoine

Partie II :

La coopération décentralisée entre la Ville de Saint-Louis et Lille Métropole Communauté Urbaine : Un partenariat au service du patrimoine.

L'objectif de cette partie est d'étudier dans un premier temps le programme de coopération décentralisée entre VSL / LMCU, à travers ces différents axes d'intervention. Il résultera de cette étude une analyse du projet de sauvegarde et de mise en valeur, à travers sa cohérence, mais aussi ses limites, afin de mesurer son impact dans sa contribution vers une gestion durable du patrimoine de l'île de Saint-Louis.

Chapitre 1 : La monographie du programme

1.1 - Historique du partenariat

L'expression de solidarité Nord –Sud s'est développée dans les années 1970, inaugurant une nouvelle forme de partenariat entre les collectivités locales du monde. Les jumelages de réconciliation et de paix nés au lendemain de la seconde guerre mondiale (vers les années 50) se sont transformés à de véritables jumelages de coopération plus conséquents, associant ainsi le concept de paix à celui de développement. Les villes de Lille et de Saint-Louis se sont inscrites dans cette dynamique internationale en le justifiant par leurs liens historiques séculaires, marqués par le fondateur l'unité du Sénégal colonial entre 1854-1865, le Gouverneur Faidherbe, natif de Lille¹. Un accord de jumelage signé entre les deux villes en 1978 et dont la cérémonie officielle a été présidée par l'actuel Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la francophonie, le président Abdou Diouf, a été ainsi l'origine de la signature de conventions successives de coopération décentralisée entre la Ville de Saint-Louis et Lille Métropole Communauté Urbaine. Démarrée en 1996 sur une coopération technique sur la voirie et l'assainissement, cette coopération porte aujourd'hui sur des thèmes relatifs à la gestion urbaine dans une approche globalisante de l'aménagement et du développement de la ville. Dès lors, le patrimoine, considéré comme priorité de développement local par les autorités municipales de Saint-Louis, va occuper une part très importante dans la durée opérationnelle du programme 2002-2003-2004 prorogé jusqu'en fin décembre 2006. Le classement de l'île sur la Liste du Patrimoine Mondial et les évolutions récentes de la décentralisation au Sénégal (transfert de compétences) ont beaucoup favorisé sa prise en compte dans le programme de coopération.

¹ Abdoul Hadir Aidara (2004), page 68.

1.2 Les objectifs du programme

Définis dans l'article 3 du programme de partenariat 2002-2003-2004, les objectifs restent identiques dans la prorogation jusqu'en fin décembre 2006. En effet ils s'articulent autour :

- du renforcement et du développement des compétences locales de la municipalité de Saint-Louis par le biais de formation et d'échanges d'expérience dans le domaine de la gestion municipale ;
- de la mise en œuvre d'outils et de procédures d'appui à la maîtrise d'ouvrage municipale;
- d'appui au cadre de concertation mis en place à Saint-Louis par l'organisation de rencontres et de séminaires avec les acteurs institutionnels (autorités locales), techniques (services déconcentrés de l'Etat) et sociaux (conseils de quartier).

1.3 - Les intervenants et instances du programme

Les partenaires principaux du programme sont Lille Métropole Communauté Urbaine et la ville de Saint-Louis. Mais compte tenu du processus et de l'accompagnement de l'Etat dans le transfert de certains domaines de compétences, intégrant ainsi le champ du programme, l'Etat sénégalais joue le rôle de conseiller et d'observateur principal.

Les services techniques intervenant dans le programme constituent entre autres :

- L'Agence de Développement Communal de Saint-Louis, née sous l'initiative du jumelage de coopération entre les villes de Lille et de Saint-Louis. Elle est chargée d'appuyer la ville de Saint-Louis pour une meilleure définition d'une politique urbaine concertée et cohérente à travers une double échelle : quartier et ville¹. Elle joue le rôle de référent pour les volets Planification Urbaine, Cartographie, et Patrimoine dans le cadre de mise en œuvre du programme.
- Les Services Techniques Municipaux de la ville de Saint-Louis, chargés de mettre en œuvre les projets de la municipalité, et référent du volet Voirie- Assainissement du programme.
- La mission permanente du Partenariat à Saint-Louis, chargé d'opérer à Saint-Louis pour le compte de Lille Métropole Communauté Urbaine pour la mise en œuvre de la convention de partenariat LMCU/VSL. L'association Partenariat intervient depuis le jumelage Lille – Saint-

¹ Grâce au travail remarquable de l'ADC à travers cette approche, la ville de Saint-Louis a été primée meilleure institution de promotion de développement local en Mai 2000 à la seconde édition d'afriticités à Windhoek

Louis dans le cadre de la coopération décentralisée entre la Région Nord Pas de Calais, le Département du Nord et Saint-Louis avec sa région. Il travaille de façon concertée et cohérente avec L'Agence de Développement Communal à qui elle apporte un appui technique non négligeable.

Ces partenaires techniques basés à Saint-Louis ont aussi leurs référents à Lille Métropole Communauté Urbaine. Il s'agit principalement du Service de Coopération Décentralisée et les Services Techniques de la Communauté Urbaine (le Service Voirie –Assainissement, le Service d'Urbanisme de LMCU, la Direction des Systèmes d'Information à travers le Service Topographie et Cartographie Informatisées et Etudes-Développement).

Le pilotage défini dans la convention cadre est mixte et détermine ainsi les modalités de prise de décision et de la participation des différents acteurs au sein du partenariat.

En effet, le Comité de Pilotage, dégage les orientations stratégiques ou politiques et rassemble, autour de la ville de Saint Louis et de Lille Métropole, l'ensemble des acteurs institutionnels et partenaires du programme. Il est co-présidé par le Maire de Saint Louis et le Président de Lille Métropole. Il valide les différentes étapes du programme prévu dans la convention de coopération.

Le Comité Technique, chargé de préparer les réunions du Comité de Pilotage, assure la coordination et le suivi technique des actions des différents volets du projet. Il est constitué par le responsable de la Coopération Décentralisée de Lille Métropole Communauté urbaine, le Directeur des Services Techniques Municipaux, le Directeur de l'Agence de Développement Communal de Saint-Louis et le coordinateur de la Mission Permanente du Partenariat à Saint-Louis. Il mobilise l'ensemble des acteurs tant français que sénégalais susceptibles d'apporter un appui considérable à l'exécution du programme.

Le Comité de Concertation, mis en place par l'Agence de Développement Communal de Saint Louis, assure l'animation des réunions de concertation avec les partenaires techniques et sociaux. Il doit se réunir tous les mois mais depuis quelques années, la fréquence des réunions est faible entraînant de ce fait un défaut d'information et de communication pour une action coordonnée et harmonisée des actions du programme.

A coté de ces structures de mise en œuvre, il est souvent sollicité, soit par la ville de Saint-Louis , soit par Lille Métropole, des prestataires ou des opérateurs , sur la base de conventions opérationnelles, induisant ainsi des retombées sur la société civile des deux parties.

A cet effet des contrats d'exécution ou des conventions spécifiques sont passés avec des opérateurs ou prestataires, soit par la ville de St Louis, soit par Lille Métropole Communauté Urbaine, pour la mise en œuvre des actions du programme.

1-4- Les axes du programme

Le programme comporte quatre volets et mobilise pour sa mise en œuvre,des intervenants divers et un budget établi sur la base d'un co-financement entre les deux parties .

Tableau 2 : Les différents axes de la convention et leurs modalités de mise en oeuvre

Volets	Actions	Partenaires sollicités
1-Voirie – Assainissement	1-1 Mise en place d'un dispositif de coordination pour la gestion de la voirie	- STM - ONAS
	1-2 Etude spécifique sur la voirie de l'île	-AATR - travaux publics
	1-3 Etude et mise en œuvre des systèmes d'assainissement autonome	- Concessionnaires - ADC
	1-4 Elaboration de plans directeurs voirie- assainissement sur les quartiers	- Voirie – Ass. LMCU

2- Planification Urbaine	2-1 Suivi et Validation des étapes de l'élaboration du PDU	-ADC -Service Régional de L'urbanisme de St-Louis
	2-2 Echanges d'expérience en matière de planification urbaine	- STM
	2-3 Contribution aux orientations d'aménagement et de développement de la ville de Saint-Louis horizon 2015	- Prestataires - Partenariat - ADULM
3-Cartographie et Topographie	3-1 Mise en place de repères géodésiques	-DTGC - Cadastre Saint- Louis
	3-2 Réalisation de prises de vues aériennes	- IGN France
	3-3 Stéréo préparation des données	- ADC
	3-4 Restitution photogrammétrique	
4- Patrimoine	4-1 Connaissance et identification du patrimoine.	-ADC -STM - CRDS
	4-2 Sauvegarde et restauration du patrimoine de Saint-Louis	- Conseils de Quartier -Prestataires
	4- 3 Sensibilisation et Communication	- E AL - UNESCO

Source : Réalisation personnelle

L'observation de ce tableau laisse percevoir une présence d'acteurs aussi bien institutionnels, techniques, que sociaux, intervenant dans la mise en œuvre de la convention tant du côté Français que Sénégalais. Leur mission est d'appuyer ou de conseiller les principaux partenaires (LMCU et VSL) dans la bonne conduite du programme. En effet, cet appel au maximum de partenaires dans les domaines divers de la gestion urbaine montre à quel point le

souci de coordination , d'articulation ou d'harmonisation des acteurs principaux du programme avec d'autres, plus particulièrement ceux des Etats, est mis en contribution. LMCU et la VSL ont intensifié leurs relations politiques à travers la dite convention et les modalités de décision mise en place. Cela, a d'ailleurs renforcé l'appropriation politique des actions du programme et a suscité un intérêt grandissant d'autres partenaires à toutes les échelles (locale, nationale, internationale). LMCU assure la coordination de l'intervention de nombreux partenaires au niveau local, national et international, tandis que la ville de Saint-Louis assure la programmation et le suivi des interventions par l'intermédiaire de ces structures d'appui municipal notamment l'Agence de Développement Communal et les Services Techniques Municipaux, structures fédératrices des actions du programme à Saint-Louis.

La clé de répartition financière en valeur relative révèle l'engagement financier des deux parties dans la mise en œuvre du programme. Il s'avère dans la clé de répartition du budget un engagement financier fort de LMCU, qui a fait intervenir les partenaires techniques du nord tels que l'Ecole d'Architecture de Lille, l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole et IGN France. Toutefois il va s'en dire que le Ministère Français des Affaires Etrangères a beaucoup contribué à cet engagement financier. En effet, l'appui financier conséquent du MAE apparaît dans tous les volets de la convention dont le patrimoine tire une grande part du budget. L'Etat Sénégalais quant à lui, a particulièrement consacré son soutien dans la cartographie et topographie, expliquant la contribution quasi égale de la ville de Saint-Louis vis-à-vis de Lille Métropole. Ces deux institutions ont adhéré à la convention par leur soutien consistant et ont reconnu l'intérêt que cela pourrait apporter dans leurs missions de service public.

L'inscription du volet patrimoine comme un axe majeur de la convention ressort de la volonté de la ville de Saint-Louis de faire du patrimoine, un enjeu économique important, notamment en matière touristique. Miser sur cette démarche est doré et déjà réfléchir et mettre en oeuvre un projet de sauvegarde et de mise en valeur intégrant un projet de territoire susceptible d'enclencher un dynamisme de la ville de Saint-Louis.

C'est en ce sens que la Municipalité s'est mise dans ce processus avec l'aide de son partenariat avec LMCU depuis 2002.

Chapitre 2 : Le projet de sauvegarde et de mise en valeur de l'Ile de Saint-Louis.

2.1- Les origines du projet

L'inscription de l'île sur la liste du patrimoine mondial a suscité davantage un intérêt particulier et développé le désir des acteurs institutionnels, notamment la municipalité de Saint-Louis, d'asseoir une politique cohérente et concertée réunissant tous les acteurs concernés du patrimoine autour d'un idéal commun. En effet, l'organisation des ateliers d'information et d'échanges sur le patrimoine de l'île, organisés les 29, 30 janvier 2001 ont porté les fonds baptismaux du « projet de sauvegarde et de mise en valeur de l'île ». La ville de Saint-Louis, instigatrice des ateliers a rassemblé tous les acteurs internes qu'externes pour discuter sur toutes les questions liées à la sauvegarde de l'île notamment les aspects historiques, culturelles, économiques, juridiques, et techniques. De ces échanges entre les acteurs découlent le projet de sauvegarde de l'île de Saint-Louis.

2.2- Le contexte institutionnel du projet

Le contexte institutionnel s'inscrit dans la longue marche de la valorisation du patrimoine de l'île où le législateur sénégalais a entrepris plusieurs initiatives depuis 1964 jusqu'à nos jours. Dès 1964, l'île de Saint-Louis a été classée secteur sauvegardé par l'Etat Sénégalais et avec le processus de décentralisation engagé depuis 1996, des compétences ont été transférées aux communes. Dans ce cadre, le patrimoine relève de diverses compétences et de plusieurs échelles : le tourisme, l'aménagement, l'urbanisme, et la culture partagés par l'Etat et les ministères, les services déconcentrés et la commune de Saint-Louis. Par conséquent, une diversité et une multiplicité d'intervenants aux compétences partagées et chevauchées rendent inopérantes certaines orientations stratégiques pour le patrimoine de l'île. Dans ce contexte ou l'optimisation des intervenants requiert une redéfinition claire et précise d'une politique cohérente et concertée de sauvegarde, la commune de Saint-Louis a sollicité, en 2001, son principal partenaire au développement, Lille Métropole Communauté Urbaine pour l'inscription d'un volet patrimoine avec des axes majeurs dans la convention de coopération décentralisée. Cet acte marque une volonté des autorités municipales de mobiliser des ressources financières et techniques pour une meilleure prise en charge du patrimoine de l'île.

2.3- Les objectifs du projet

Les thèmes abordés au cours des ateliers tournaient autour trois aspects fondamentaux liés à la protection et à la valorisation du patrimoine de l'île :

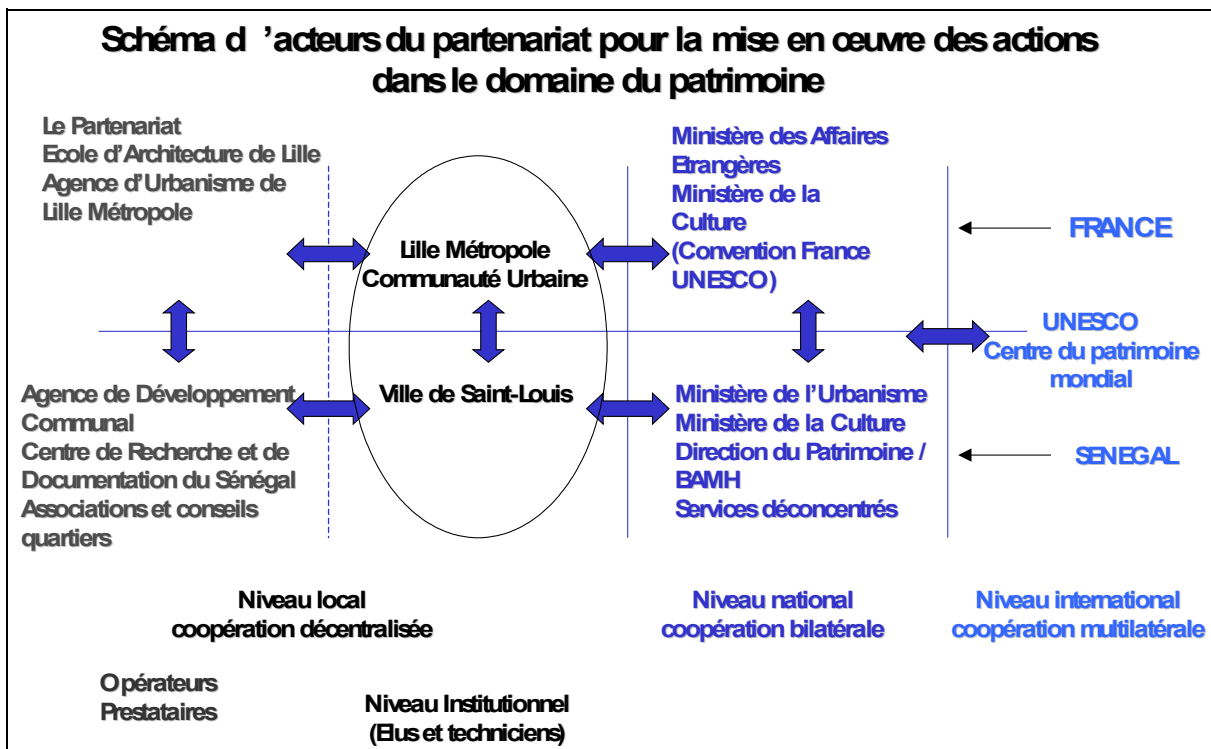
- Architecture Saint-Louisienne, histoire, typologie et technique

- Patrimoine, culture, tourisme, quel développement pour Saint-Louis ?
- Politique de réhabilitation du patrimoine : aspects foncier, institutionnel et financier

Il est ressorti des échanges sur ces trois thèmes, des recommandations qui ont bâti les objectifs du projet de sauvegarde de l'île notamment :

- Améliorer l'identification et la connaissance du patrimoine urbain, architectural,
- Contribuer à l'élaboration du PSMV de l'île de Saint-Louis,
- Initier des actions de restauration du patrimoine,
- Informer et sensibiliser les habitants de Saint-Louis au patrimoine,
- Concilier sauvegarde du patrimoine et développement durable en ayant une approche de la question (sociale, environnementale)

2-4 Les partenaires et les modalités de mise en œuvre du projet



Ce schéma a permis autant faire ce peu de réduire le défaut de communication et de coordination noté dès l'amorce de la politique de sauvegarde et de faire face à la complexité du paysage institutionnel sénégalais du patrimoine marqué par la multiplicité des acteurs aux intérêts parfois conflictuels.

Cette mise à contribution des acteurs par rapport aux objectifs du projet a permis de définir trois axes d'intervention déclinés pour chaque à plusieurs actions réalisables

Tableau 3 : Les axes d'intervention du projet de sauvegarde de l'île de Saint-Louis et leurs modalités de mise en oeuvre

Volet	Actions	opérateurs
Connaissance et identification du patrimoine	Rassembler en un seul lieu à Saint-louis la mémoire historique, culturel, architectural et urbain	CRDS STM
	Réalisation de relevés architecturaux et urbains des immeubles et des espaces de l'île	EAL STM
Sauvegarde et restauration du patrimoine	Suivi des déclarations de travaux et demandes de construire et lancement de l'élaboration du PSMV	STM avec l'appui des services instructeurs
	Etude de faisabilité de la maison du patrimoine et chantiers écoles	Bureau d'études sous la supervision de l'ADC
Sensibilisation et Communication	Sensibilisation des habitants de l'île par des réunions de conseils de quartiers, animations radios, bulletins d'information, expositions, organisations d'une journée du patrimoine	ADC avec l'appui du PLSR et des conseils de quartier et des STM
	Promotion du projet par la réalisation de plaquettes de communication, dossiers de projets, site internet, publication d'une synthèse du plan de sauvegarde	ADC avec l'appui du PLSR
Total		

Source : Réalisation personnelle.

Légende :BP : budget prévisionnel – Bd : budget dépensé

Les actions du projet sont révélatrices d'une volonté de partenariat pour la sauvegarde du patrimoine de l'île, afin de doter la ville de Saint-Louis des instruments pour assurer elle-

même la gestion de son patrimoine. En effet, la mise en valeur du patrimoine de l'île implique le recours à des outils de planification et de gestion sans lesquels toute politique ou projet de sauvegarde manquerait de cohérence et de rigueur. La mise en œuvre de ces outils et de procédures d'appui à la maîtrise d'ouvrage municipale va contribuer à la capacité de prise en charge par la ville des questions liées au patrimoine dont bon nombre d'acteurs notamment l'Etat Sénégalais la jugeaient incapables du fait de la faiblesse des ressources techniques et financières. Pour rappel, il convient de souligner que le processus de décentralisation engagé par le Sénégal depuis plusieurs décennies, a beaucoup favorisé cette démarche de professionnalisation et de renforcement de l'expertise de la ville de Saint-Louis en matière de gestion du patrimoine.

Il est à noter également à travers ce tableau, l'implication des acteurs locaux. A ce niveau les Services Techniques Municipaux, bras opérationnel de la commune pour tout ce qui touche à la gestion urbaine illustre le souci d'appropriation par la ville de ces outils à promouvoir dans le partenariat. Par ailleurs, l'appel à d'autres acteurs externes à la municipalité notamment le CRDS, chargé de la reconstitution et du rassemblement de la mémoire du patrimoine historique de la ville de Saint-Louis, constitue aussi une marque d'élargissement et de mobilisation de tous les acteurs du patrimoine autour d'un partenariat qui se veut désormais multipartite.

Cet appel au maximum d'acteurs locaux autour du projet a été d'un apport considérable dans la motivation des acteurs extérieurs tels que l'UNESCO à s'investir dans ce projet de sauvegarde. Ce multi partenariat se manifeste à tous les niveaux de la coopération, décentralisée, bilatérale, et multilatérale. Lille Métropole Communauté Urbaine enrôle autour de lui, en plus de ses services, de nombreux intervenants susceptibles d'apporter leur appui dans la mise en œuvre du projet. La contribution apportée dans un premier temps par l'ADULM, puis par le service d'urbanisme de LMCU dans les différents volets de la convention (Cartographie, Patrimoine Planification Urbaine) témoigne de la nécessité des acteurs d'imbriquer les différentes actions du programme dans le cadre d'une gestion urbaine. A titre d'exemple la cartographie, un volet pris à part, est considéré toutefois comme un support de gestion urbaine opérationnelle en général et en particulier du patrimoine.

La ville de Saint-Louis, assure, la coordination des intervenants par l'intermédiaire des Services Techniques Municipaux et de l'Agence de Développement Communal. Mais au regard de la complexité institutionnelle de la gestion du patrimoine, la coordination connaît certains écueils que tente de résoudre l'Agence de Développement Communal. Cette

association née en 2000 sous les cendres d'une Cellule de Coordination, d'Information, d'Animation, pour le Développement Local (fruit du jumelage- coopération entre la ville de Lille et la ville de Saint-Louis), constitue la première expérience de gouvernance locale et de gestion participative des villes au Sénégal. Elle se veut avant tout un creuset de réflexion d'échanges, de rencontres où les acteurs politiques, sociaux, et techniques peuvent de manière cohérente et concertée, travailler ensemble pour l'impulsion d'un développement local endogène. Considérée comme un outil d'aide à la décision municipale, elle a pour vocation principale, la coordination et la planification des interventions des acteurs du développement local sur le périmètre communal, la réalisation d'études sectorielles ou globales, l'ingénierie et la maîtrise d'œuvre sociale des projets confiés dans ce cadre par ses partenaires. Sa stratégie d'intervention se base sur une approche du développement local où le quartier constitue l'échelle la plus réduite. En effet, la mise en place des conseils de quartiers avec l'appui de l'ADC à travers son Programme de Renforcement et d'Appui au Développement des Quartiers (PRADEQ), apparaît comme un pas de plus dans le processus de la décentralisation au Sénégal car dépassant l'échelon municipal . Aujourd'hui, les conseils de quartier, premiers du genre à être reconnus par une collectivité locale, font école et de nombreuses collectivités locales d'Afrique de l'ouest souhaitent reproduire cette forme de gestion participative conçue par la ville. Le projet de sauvegarde et de mise en valeur de l'île, a suivi ce mouvement de gestion urbaine de proximité, en appuyant le montage des conseils de quartier de l'île pour une meilleure prise en compte de la dimension sociale du patrimoine . Cela a d'ailleurs beaucoup facilité la mise en œuvre de certaines actions de communication et de sensibilisation des populations reconnues comme de partenaires actifs dans le projet de sauvegarde.

De cette expérience requise en matière de développement, l'ADC a pu jouer un rôle majeur dans la coordination des acteurs du NORD et du SUD. La gestion du patrimoine de l'île intégrée dans son programme Planification Urbaine semble non seulement révélateur de ses compétences mais aussi de sa neutralité à gérer à l'échelon local les questions patrimoniales aux enjeux multiples. Elle constitue l'épine dorsale pour tout acteur susceptible d'intervenir pour la valorisation du patrimoine. Cependant l'Agence connaît aujourd'hui quelques difficultés d'ordre budgétaire et structurel malgré les efforts de la ville. Cela résulte du retrait progressif néanmoins attendu des principaux partenaires financiers notamment Lille et la mobilité de son personnel compétent trouvant des lendemains meilleurs ailleurs. Il s'avère important aujourd'hui que la commune mette des mesures incitatives de maintien pour une réappropriation ou une capitalisation des acquis du projet par l'ADC.

L'observation du tableau démontre aussi que des moyens consistants ont été mobilisés et dépensés de part et d'autre, dans la mise en œuvre des actions. Sur un budget total de 114 376 Euros, Lille Métropole a dépensé les 35%. Pour la ville de Saint de Saint-Louis, sur un total prévisionnel de 47185 Euros, elle a dépensé 77%. Cette situation traduit d'une part, l'engagement de la ville de Saint-Louis malgré la faiblesse de ces moyens financiers et d'autre part la mobilisation de ces agents reproduite dans le tableau en termes de valorisation financière. La valorisation du temps passé par les agents soit de la ville de Saint-Louis ou de LMCU, est évaluée en dépenses dans la mise à contribution financière des deux parties. Elle ne ressort pas clairement dans le tableau mais explique certaines dépenses supérieures ou largement inférieures au budget prévisionnel. Les agents de la ville ont été beaucoup sollicités dans le volet Connaissance et Identification du patrimoine expliquant ainsi le dépassement du budget prévisionnel de ce volet.

Tout compte fait, il convient de reconnaître que le taux d'absorption du budget total du projet est de 65% et indique que des actions considérables ont été réalisées conformément à l'horizon temporel fixé.

2-6 Les acquis actuels du projet de sauvegarde.

Après six années de mise en œuvre du projet, il est aisé de dresser un bilan afin de mesurer son impact dans la gestion durable du patrimoine. Pour une visibilité critique des actions réalisées, il convient dans cette partie, de les présenter avant de ressortir leurs limites.

D'emblée, la clé de réussite des actions développées dans le projet relève du portage politique de LMCU et de la VSL. En effet, les deux institutions ont mobilisé autour d'elles un ensemble d'acteurs et ont défini d'une manière claire et précise le rôle de chaque acteur tenant compte de leur positionnement dans la complexité du système.

➤ Mise en place d'un Bureau du Patrimoine.

L'installation du Bureau du Patrimoine relève de la recherche d'un processus de respect d'une des conditionnalités posées par le Centre du Patrimoine Mondial. De cette exigence, l'Etat Sénégalais, responsable du dossier d'inscription s'est alors engagé à mettre en place une structure spécifiquement chargée de la gestion du patrimoine. Ainsi émerge le projet de « Maison du patrimoine », sorte de guichet unique rassemblant tous les acteurs concernés autour de la promotion du patrimoine de l'île. L'inscription de l'île s'est faite cependant sans que ce projet ne soit mis en œuvre. Face à ce manquement, la ville de Saint-Louis, avec

l'appui de LMCU, a commis une « étude de faisabilité de la maison du patrimoine » auprès d'un cabinet d'études. Les conclusions ressorties de cette étude sont jugées insatisfaisantes par les acteurs concernés. En effet, les propositions institutionnelles pour la Maison du Patrimoine ne semblent pas obtenir l'adhésion de tous provoquant ainsi une rupture du contrat par la commune de Saint-Louis.

En parallèle, une structure plus souple a été mise en place afin de renforcer rapidement les compétences locales en matière de patrimoine. Préfiguration de la future « Maison du Patrimoine », le Bureau du Patrimoine assure une partie des missions de la future Maison du Patrimoine.

Ainsi, sous la demande de la ville de Saint-Louis, le CRDS, lieu le plus adéquat pour l'implantation d'une telle structure, s'est alors engagé à abriter provisoirement ce bureau. Avec l'adhésion de tous les acteurs à cette structure plus souple, l'UNESCO et le Ministère Sénégalais de la Culture et du Patrimoine Historique Classé, et naturellement LMCU se sont engagés sur le plan financier et matériel à coté de la ville de Saint-Louis. La réfection des locaux et le budget de fonctionnement sont assurés par la ville de Saint-Louis avec l'appui de LMCU tandis que les partenaires tels que UNESCO et le Ministère de la Culture ont mobilisé des moyens consistants pour l'équipement informatique et mobilier.

Illustration n°12



Visite du bureau du patrimoine par les élus de LMCU et de la VSL



Visite de Mme Ouldada , épouse du président ouldadah de la Mauritanie et par ailleurs présidente d'une fondation du patrimoine

Devenu opérationnel depuis 2004, ce Bureau du Patrimoine a vu ses missions se multiplier et s'élargir de même pour son personnel. Lieu de regroupement de la mémoire historique, culturelle, architecturale et urbaine, il est devenu actuellement un Centre de Ressources et de

Diffusion d'Information et de Conseil sur le patrimoine. Il a commencé à fonctionner avec un personnel limité aux agents du CRDS mobilisés à temps partiel. Cependant, en raison de son rôle stratégique qui a été perçu par l'ensemble des partenaires, l'équipe du Bureau s'est étoffée, parallèlement à sa charge de travail :

-Un historien formé à la gestion du patrimoine culturel à l'Université Senghor, a été mis à la disposition par le Ministère de l'Education

-Un Architecte-conseil, mandaté par l'UNESCO pour l'élaboration du PSMV a été aussi affecté à ce bureau pour une durée de six mois. Il assurait en même temps le rôle de conseil architectural auprès des populations et des différents services locaux pour les démarches relatives au patrimoine. Il a été délégataire de l'avis du BAMH dans l'instruction des dossiers de permis de construire.

-Deux contractuels de la commune pour une durée d'un an appuyés à temps partiel par les chargés de programme patrimoine de l'ADC et du partenariat dont la mission est de mettre à jour la base de données architecturales et urbaines.

Malgré les efforts consentis au niveau du personnel et la diversification des missions, le Bureau connaît actuellement d'énormes difficultés liées entre autres, à une absence de reconnaissance formelle, à une modicité du budget ne correspondant plus à son évolution, du départ de son historien trouvant une opportunité ailleurs, mais aussi de l'architecte conseil dont la présence n'était que provisoire. Au regard de ces manquements, des tentatives de redressement ont été effectuées, sans résultats concluants, démotivant ainsi le CRDS, principal partenaire, dans la bonne conduite du Bureau.

Dans la perspective d'une future Maison du Patrimoine, il était indispensable de rassembler les différents acteurs autour du projet de ce bureau. Mais la mise en œuvre a relevé certains écueils qu'il convient aujourd'hui de tirer des leçons pour la future Maison du Patrimoine . L'expérience tentée par la convention LMCU/VSL ne constitue pas un échec dans la mesure où ce Bureau continue à fonctionner malgré ses écueils et servira sans nul doute d'outil d'aide à la décision pour la Maison du patrimoine.

➤ **L'inventaire architectural et urbain de L'EAL**

« Un inventaire est avant tout un constat. Appliqué aux biens patrimoniaux, il permet de recenser les objets et leur contexte , de mettre en évidence les caractéristiques des édifices et

d'approfondir la connaissance des modes et techniques qui ont présidé à leur édification. Il permet également d'appréhender le sens et l'histoire véhiculée par ce patrimoine, et son potentiel à être réactualisé et à inspirer des projets à sa sauvegarde »¹.

Considéré comme l'un des grands chantiers du projet, la ville de Saint-Louis s'est honorée de réceptionner en avril 2005, un outil de gestion de son patrimoine aussi prestigieux que l'inventaire architectural et urbain de l'île de Saint-Louis. Réalisé avec la forte collaboration de l'Ecole d'Architecture de Lille, cet inventaire, le plus exhaustif jamais réalisé au Sénégal, a été entrepris sur une période de trois ans (2001-2004) avec quatre campagnes successives. En effet, avec ses 2000 fiches, le recensement complet du bâti s'est réalisé sur la base de trois inventaires :

- L'inventaire des sources historiques ;
- L'inventaire urbain (espaces et îlots) ;
- L'inventaire architectural ;

Les trois inventaires, rassemblant des informations quasi complètes du patrimoine de l'île exposent en chiffres et en cartes l'exceptionnel patrimoine urbain, non seulement hérité de l'espace colonial mais aussi la diversité du cadre bâti, preuve du dynamisme de la cité post – coloniale.

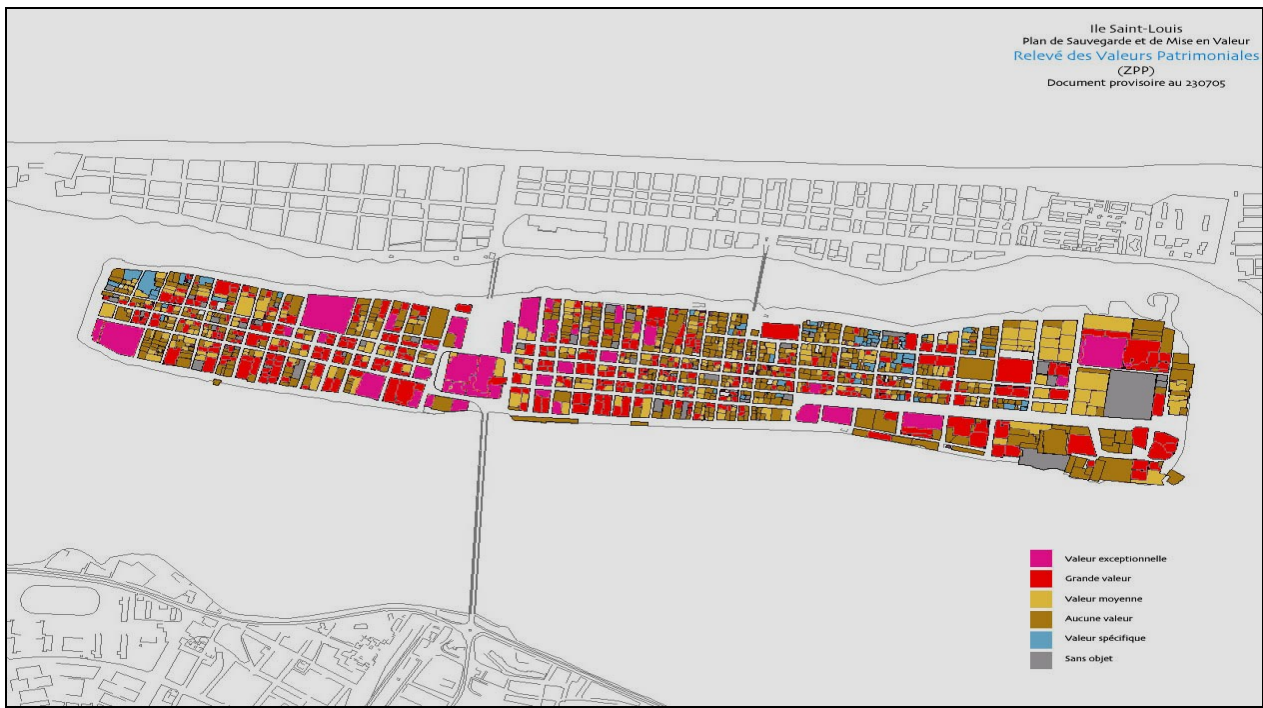
Imprimé sur 2500 pages, l'inventaire est compilé sur dix volumes thématiques dont le volume 7 se décompose en 7 tomes fait en quatre exemplaires dans le monde déposés au Bureau du patrimoine, au BAMH à Dakar, à LMCU et à L'EAL. La nature des documents est faite sous forme de rapports, d'Atlas et de répertoires.

¹ CD-rom inventaire architectural et urbain de l'île de Saint-Louis, rapports/ Atlas/ Répertoires

Illustration n° 13



Restitution de l'inventaire devant les autorités :
Elue de LMCU, Ministre de la culture, Maire de
Saint-Louis, Gouverneur, préfet



Grâce au gros travail accompli par la coopération décentralisée LMCU/VSL, la municipalité de Saint-Louis dispose d'une base de données architecturale et urbaine pour une meilleure gestion de son patrimoine. Nonobstant, les campagnes se sont déroulées dans une dynamique de transfert de connaissances en techniques d'inventaire et de gestion de base données aux techniciens locaux.

Toutefois, il convient de souligner certaines limites de l'inventaire, liées à une absence de couverture totale du périmètre de sauvegarde. En effet, seule l'île a fait l'objet d'un inventaire. Or, les berges lui faisant vis à vis et intégrant aussi le périmètre de sauvegarde ne sont pas pris en compte dans ce travail d'inventaire. En plus, les différentes étapes de l'histoire architecturale Saint-Louisienne n'ont pas réellement ressorties cette architecture dite « métisse », reflet d'une culture Saint-Louisienne qui faisait dire au Président français Jacques Chirac, lors de sa visite à Saint-Louis, le 03 février 2005, que « Saint-Louis n'est pas une ville tout à fait française, ni tout à fait Sénégalaise mais une ville métisse ». Au delà de la nostalgie coloniale, la ville de Saint-Louis, plus ancienne que les autres villes coloniales (Porto Novo au Bénin, Grand Bassam en Côte d'Ivoire), dispose d'une architecture un peu spécifique. Les habitations qui ont une forme spéciale qu'on peut qualifier de style Saint-Louisien, renvoient à une bourgeoisie « métisse » dénommée les signares qui a confisqué pendant deux siècles¹ environ le pouvoir politique et économique mais, aussi a contribué à l'émergence et à la construction du Sénégal contemporain. De notre avis, il est important de souligner cela dans la perspective d'appropriation de l'inventaire par les Saint-Louisiens authentiques qui se reconnaîtront à travers la politique de conservation sous toutes ces formes, au-delà de la nostalgie coloniale. Un lieu n'a de valeur que s'il perpétue sa symbolique. Dès lors, le patrimoine Saint-Louisien ne doit pas être conservé juste pour la forme, mais aussi parce qu'il a une âme et qu'il doit véhiculer des valeurs aussi bien mitigées. Cela aidera une frange de la population sénégalaise, à la recherche d'une identité de trouver dans ce patrimoine, des repères de leurs origines.

Au-delà d'un simple état de lieux, cet inventaire a encore sonné l'alerte aux autorités nationales et internationales sur l'état de dégradation du site très préoccupant qui génère aussi une perte d'une partie de l'histoire de l'humanité. Certainement, cet état de fait déplorable devrait faire appel à la mobilisation des différents acteurs du patrimoine.

¹ Xavier Ricou, communication à l'occasion des journées nationales du patrimoine sénégalais, juin 2005

Le Plan de Sauvegarde, revu et restitué par les experts de l'UNESCO, le 30 novembre 2006 au cours des ateliers internationaux sur le patrimoine (30 au 02 décembre 2006) s'est beaucoup inspiré de ce capital de connaissances pour les préconisations urbaines et architecturales. Dans une vision prospective, il alimentera sans nul doute le projet de la base de données cartographiques, qui constitue aussi un projet, non moins important, du programme de coopération décentralisée entre LMCU et VSL. Déjà, le projet de réaménagement de la place Faidherbe, cœur historique de l'Ile, est en train d'être élaboré sur la base des premiers produits de restitution photogrammétrique livrés à Saint-Louis et sur les résultats de l'inventaire. Ce qui augure une utilisation efficace et efficiente de ces bels outils de gestion performants, rendus possibles grâce au partenariat LMCU et VSL, pour les projets de sauvegarde et de restauration futurs.

➤ **Outils de sensibilisation et de communication**

Le développement d'outils d'animation dans ce volet du projet de sauvegarde tente de miser sur l'appropriation du patrimoine Saint-Louisien par les populations locales (occupants des bâtiments entretenant avec ces derniers une relation affective liée à la fois à la proximité physique et à la mémoire). Celles-ci jouent un rôle essentiel dans la construction de liens positifs entre les monuments historiques et le territoire qui l'environne. C'est pourquoi, dans le souci de faire d'eux de véritables partenaires actifs, susceptibles de comprendre que le patrimoine est un levier de développement local, plusieurs initiatives sont prises dans ce sens conformément aux prescriptions de la convention cadre.

❖ **Plaquettes d'autorisation de travaux**

Dans le souci de sensibiliser les populations sur l'état de dégradation du patrimoine et sur les rares restaurations ne respectant pas le règlement provisoire d'architecture, des plaquettes d'information de présentation à grand public (2000 exemplaires) sur les démarches à entreprendre pour les travaux sur l'île, ont été conçues par l'ADC avec l'appui du partenariat. Cette action renvoie à l'existence du Bureau du patrimoine et au fonctionnement de la Commission de Pré instruction des Autorisations de Travaux et des permis de construire. Elle a permis, entre autres, d'outiller les populations sur les démarches préalables à entreprendre pour les travaux sur le bâti de l'île.

❖ **Plaquettes d'information sur le patrimoine**

Les Saint-Louisiens méconnaissent leur patrimoine. Une des raisons de cette affirmation est sans doute que la notion du patrimoine reste floue et en plus les enjeux qui lui sont associés ne sont pas bien identifiés par les populations. Pour palier à cela, un outil d'information et de sensibilisation de proximité a été conçu dans ce sens. Ainsi 2000 plaquettes ont été distribués par les conseils de quartier Nord et Sud aux différents résidents de l'île (hôteliers, entrepreneurs, grands propriétaires etc.), après une formation préalable reçue à l'ADC. Cette démarche a permis entre autres, d'offrir aux populations une meilleure connaissance de leur patrimoine en suscitant un regain d'intérêt pour sa sauvegarde et sa mise en valeur (voir annexe).

❖ **Bulletins d'information sur le patrimoine**

Un bulletin trimestriel sur le patrimoine a servi de supports d'information et de communication pour les différents acteurs afin de servir de lisibilité des actions engagées par les différents partenaires pour la sauvegarde du patrimoine. Il est un bon canal de communication pour les initiatives entreprises et la diffusion d'actualités dans le processus de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine. La production trimestrielle de mille exemplaires est diffusée auprès des acteurs pour les mettre à niveau d'information par rapport aux actions engagées dans le processus de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine .

❖ **Emissions radiophoniques**

Des émissions radiophoniques bihebdomadaires intitulées « Saint-Louis ville historique : Quelle gestion pour son patrimoine » sont diffusées sur les différentes radios locales de Saint-Louis. Cette action prévue a permis entre autres, de discuter sur les différents thèmes du patrimoine avec des intervenants spécialistes du patrimoine. Les objectifs principaux visés étaient d'ouvrir le débat sur les questions du patrimoine notamment sur l'architecture, la sauvegarde de l'île afin d'animer les populations à l'esprit de sauvegarde du patrimoine. Pilotées par l'ADC et un journaliste spécialiste du patrimoine pendant une bonne période, les émissions ont été prises en charge finalement par les conseils de quartier de l'île qui l'animent en fonction de leurs préoccupations.

Illustration 15



Emission animée par les conseils de quartier en relation avec l'ADC et le partenariat

Source : ADC

Il convient de souligner que toutes ces actions de sensibilisation et de communication ont été entreprises conformément aux prescriptions du programme de la coopération décentralisée au niveau de son axe 3. Elles ont permis autant faire ce peu de contribuer à une prise de conscience des populations sur la nécessité de sauvegarde de leur patrimoine pour en faire un véritable enjeu de développement, d'assurer une large diffusion du projet de sauvegarde porté par la ville. Cependant, les résultats escomptés n'ont pas été toujours atteints par faute d'implication effective des populations qui ont trouvées à travers ces supports une certaine sélectivité de la cible. En effet, malgré les campagnes de sensibilisation de proximité, seule une frange de la population semble se retrouver laissant en rade une majorité analphabète. Ce qui ne favorise, en aucun cas, une bonne appropriation du projet par les populations résidentes de l'île, dépositaires légitimes de ce riche patrimoine.

❖ L'organisation des manifestations culturelles

L'appropriation populaire constitue une assise essentielle à la reconnaissance et à la conservation du patrimoine sous toutes ses formes. En proposant une nouvelle démarche à l'axe sensibilisation et communication du projet de sauvegarde et de mise en valeur les populations ont voulu démontrer leur savoir faire local et faire comprendre que tout

patrimoine « est un condensé de matériel et d'immatériel »¹. Il faut entendre simplement par patrimoine immatériel « les pratiques, représentations, expressions et savoirs- faire –ainsi que les instruments, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés –que les communautés reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » article 2 de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Cette formule de sensibilisation proposée par les conseils de quartier exprime une certaine volonté des populations de faire reconnaître à travers cette convention le « fait patrimonial total² ». Ainsi, des manifestations culturelles nocturnes exprimant à la fois le patrimoine immatériel et matériel Saint-Louisien ont été organisées par les Associations Sportives et Culturelles (ASC) fédérées aux conseils de quartier dans le souci d'atteindre le maximum de cibles.

Illustration n°16



Concours de théâtre sur des thèmes conciliant patrimoine matériel et immatériel

Source : ADC

Les manifestations culturelles organisées sous forme de concours revêtent plusieurs formes de spectacles vivants (théâtres, danses, jeux de faux lion, musique) reflétant le riche patrimoine culturel de la ville de Saint-Louis. A cela s'ajoute des interventions de leaders d'opinion et des commentaires des intervenants du patrimoine assorties de diapositives décrivant la situation du patrimoine de l'île

¹ Mariannick Jadé « Le patrimoine immatériel nouveaux paradigmes , nouveaux enjeux » la lettre de l'OCIM n°93 page 28

² Mariannick Jadé « Le patrimoine immatériel nouveaux paradigmes , nouveaux enjeux » la lettre de l'OCIM n°93 page 32

De cette initiative née des populations, une réelle dynamique mobilisatrice a été notée autour des questions de sauvegarde. Au demeurant, les populations locales se sont senties réellement concernées dans la construction de liens positifs entre le monument historique et leurs réalités quotidiennes.

A l'issue de ces manifestations, les conseils de quartier ont encore démontré leur savoir-faire par la mise en place d'une troupe théâtrale dénommée « Troupe Sam sa patrimoine ¹».

❖ La troupe du patrimoine

Désormais, l'acceptation de la troupe comme vecteur de sensibilisation du patrimoine répond de la volonté de l'ADC, appuyée par le partenariat de relancer la communication «Institution Public » ou communication grand public, afin de susciter un intérêt à un maximum de populations sur les questions du patrimoine. Les supports jusque là utilisés ou produits n'ont pas attesté un réel engouement des populations sur le projet de sauvegarde contrairement aux manifestations culturelles, où l'attention a été plus captée et a suscité un frémissement d'intérêt sur ce qui se fait en matière de sauvegarde et de mise en valeur .

Illustration n°17



Prestation de la troupe à l'occasion d'une mission de LMCU

Source ADC.

¹ Traduction Wolof de sauvegarder son patrimoine

Naturellement plus proche des réalités locales, la troupe du patrimoine a été mise en place pour répondre au souci d'attirer le maximum de cibles. Elle prend en compte l'environnement immédiat, les préoccupations et soucis, de même que la langue pour rappeler, inciter, et susciter en dernier ressort les réactions attendus des populations locales. Elle répond aussi au besoin de se conformer aux réalités locales et au souci de valorisation socio économique du patrimoine par la recherche de l'équilibre entre intérêts privé et public (intéressement pécuniaire des membres de la troupe du patrimoine).

De par ces activités, elle a lancé une campagne d'animation pédagogique auprès des groupes cibles notamment les écoles et les associations de quartier, afin d'introduire au niveau de ces cibles une nouvelle approche de problématique liée à leur environnement, afin d'en faire des vecteurs très avertis de la gestion du patrimoine. Cette troupe est aujourd'hui devenue de par son accessibilité et sa large audience, l'un des meilleurs outils de communication développés dans le cadre du projet de sauvegarde . Sa notoriété et son bilan lui ont même servi d'être le levier de communication pour les autres programmes de la ville notamment le processus d'Agenda 21 local de la ville de Saint-Louis.

2-7- Les limites du projet de sauvegarde.

Si les volets 1 et 3 de la Convention ont plus ou moins bien fonctionnés, conformément à ces prescriptions, il n'en demeure pas le cas pour le volet relatif à la sauvegarde et à la restauration de l'Ile. La mise en œuvre de ce volet devrait à terme limiter la situation de dégradation du bâti avancé inquiétant. D'après les enquêtes menées par la ville de Saint-Louis par la commission « Périls », environ 20% des bâtiments sont aujourd'hui considérés « en périls » et plus de 30% nécessitent des travaux d'ampleur. Les rares restaurations notées se font sur la base du non respect du Règlement Provisoire d'Architecture. La difficulté d'assurer un suivi et contrôle efficace des travaux et la non fonctionnalité d'une structure coordinatrice des interventions sur le patrimoine, constituent les goulots d'étranglement pour stopper la dégradation. En effet le projet de sauvegarde et de mise en valeur a tenté de mettre en place une commission d'instruction des autorisations de construire, de démolir et de travaux. Mais il n'a pas bien fonctionné du fait de la modicité des moyens financiers et

techniques, et de la non adhésion de certains intervenants du patrimoine qui semblent ne pas se retrouver du fait de sa lourdeur notée dans le circuit d'instruction des dossiers.

La proposition faite par l'étude de faisabilité de la MDP, de mettre en place une Agence du patrimoine sous l'initiative de la ville, n'a pas obtenu l'adhésion des acteurs du fait des insuffisances notées dans les propositions institutionnelles et organisationnelles

L'absence d'un architecte -conseil chargé des monuments historiques, aggrave aussi la situation malgré les efforts consentis par la convention France/ UNESCO de doter, par moments, la ville d'un expert chargé d'appuyer l'Etat et la municipalité.

Le renforcement et le développement des compétences locales par le biais de la formation et d'échanges d'expérience, un des objectifs fondamentaux ne s'est pas fait d'une manière conséquente, tenant compte de la responsabilisation accrue de l'ADC dans la coordination du projet de sauvegarde et de la mise à disposition à la ville d'outils techniques de gestion du patrimoine. Ce qui pourrait porter atteinte à la pérennisation des jalons déjà posés par le projet.

Autant de difficultés et de lenteurs, non forcément imputables aux partenaires principaux (LMCU/VSL), mais qui, aujourd'hui constituent des limites pour lesquels les initiatives urgentes devraient être prises afin de les éviter.

2-8 Analyse et impact du projet de sauvegarde et de mise en valeur de l'île.

Il est contestable que le projet de sauvegarde et de mise en valeur a positionné la municipalité de Saint-Louis, comme acteur incontournable du processus de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine de l'île. La commune, avec l'appui de ses partenaires, a gagné à travers le projet de sauvegarde le pari de la communication ainsi que la coordination locale des interventions sur le patrimoine par le biais de l'ADC. Ceci lui a permis de valoriser la ville de Saint-Louis « Patrimoine Mondial » auprès d'autres partenaires à travers des échanges au niveau international. Ainsi, avec le soutien de LMCU, la ville de Saint-Louis s'est positionnée comme institution de négociation pour les programmes d'actions sur le patrimoine. Elle est devenue membre de plusieurs institutions patrimoniales notamment le Réseau des Petites Villes Côtières inscrites sur la liste du patrimoine mondial, l'OVPM et participe, de par son expérience en matière de sauvegarde à plusieurs colloques et séminaires internationaux (colloque de Tunis, sommet d'Africités etc.) ou elle partage le projet de sauvegarde et de mise en valeur de l'île de Saint-Louis. Ce portage politique important de la ville ne semblait pas être évident dans la complexité du paysage institutionnel du patrimoine ou l'Etat se considère

comme seul interlocuteur des partenaires internationaux et en même temps subit le déplacement de ces pouvoirs de coordination vers la ville de Saint-Louis.

En dépit des contraintes indiquées tout au long de notre analyse, la ville de Saint-Louis offre, grâce à l'appui de Lille Métropole Communauté Urbaine aux différents intervenants du patrimoine (UNESCO, Etat Sénégalais, société civile) un ensemble d'outils qui permettent ainsi de définir les stratégies les plus adéquates de sauvegarde du patrimoine.

A titre d'exemple, le PSMV, document d'urbanisme opérationnel et de référence opposable aux tiers s'est beaucoup inspiré du travail de l'inventaire et de sa conception informatique sous forme de données pour se réaliser dans les délais non prévus par l'Etat Sénégalais.

- Le Bureau du Patrimoine, du point de vue de son fonctionnement institutionnel actuel et de ses missions inspirera de manière substantielle le projet de la maison du patrimoine dans sa phase de mise en œuvre.

- La production et la réalisation de supports d'animation à l'esprit de sauvegarde ont suscité aussi un intérêt croissant des acteurs du patrimoine et insufflé une réelle confiance mobilisatrice autour des enjeux de sauvegarde.

Plusieurs perspectives fondent l'utilisation de ces outils pour envisager des actions concrètes de valorisation du patrimoine profitable à tous.

Partie III

Quelles orientations et recommandations pour le projet de sauvegarde et de mise en valeur de l'île de Saint-Louis ?

Tout au long de cette étude, il a été beaucoup question d'analyser le projet de sauvegarde à travers sa cohérence et ses limites dans le cadre de la coopération décentralisée entre LMCU/VSL. Outre cette préoccupation, il s'agissait de décrire la situation du patrimoine de l'île de Saint-Louis jugée inquiétante par les différents acteurs du patrimoine en l'occurrence l'UNESCO. En effet, une mission conjointe ICOMOS/ICCROM/Centre du patrimoine Mondial s'est déroulée au Sénégal du 25 au 28 avril 2006 afin d'évaluer l'état de conservation de l'île à présenter pour examen par le Comité du Patrimoine Mondial à sa 30ème session à Vilnius. Le rapport, dans sa globalité, fait état de la menace de l'intégrité physique du bien due à des travaux sur l'île non-conformes au style Saint-Louisien, à l'absence d'un cadre réglementaire de sauvegarde notamment un PSMV et une structure, sorte de guichet unique pour la promotion du patrimoine de l'île. Ces contraintes, pour une meilleure sauvegarde et de mise en valeur, n'ont pas manqué d'attirer notre attention au cours de cette étude. C'est ainsi qu'au terme de notre analyse, le projet de sauvegarde et de mise en valeur mérite quelques recommandations. Lesquelles recommandations doivent permettre d'avoir des effets d'entraînement sur la situation de l'île.

Chapitre 1 : Les Orientations stratégiques du projet de sauvegarde et de l'île de Saint-Louis

Il est indéniable que l'impact des actions menées dans le cadre du projet de sauvegarde et de mise en valeur à travers la Coopération Décentralisée, est significatif. Il a posé les jalons pour engager une politique de sauvegarde cohérente et concertée où chaque acteur pourrait se retrouver. Mais malgré les outils disposés par la ville de Saint-Louis avec l'appui de son partenaire principal LMCU, il convient de reconnaître, comme du reste l'ont fait plusieurs acteurs du patrimoine, que beaucoup d'efforts restent à faire pour maintenir ou rendre utiles les acquis du projet. La Maison du Patrimoine semble aujourd'hui être la panacée stratégique pour poursuivre la logique des actions déjà engagées dans le cadre de la coopération décentralisée entre LMCU/VSL. Sous ce rapport, il convient de soutenir les initiatives prises à la base qui démontrent une certaine volonté des autorités locales d'inscrire le patrimoine comme une priorité dans la gestion municipale. C'est pourquoi, il est suggéré une seule recommandation stratégique susceptible d'irriguer les autres conditionnalités de l'UNESCO. Dans ce sillage des efforts non négligeables ont été déjà fait par la ville de Saint-Louis mais cependant il convient de les poursuivre en recadrant la Maison du Patrimoine.

1.1. La Maison du Patrimoine : Un projet à recadrer sous l'égide de l'UNESCO

Pour rappel, le projet de la Maison du Patrimoine a été un engagement de l'Etat Sénégalais vis-à-vis de l'UNESCO. Mais quelques difficultés d'ordre institutionnel et financier notées dans cet engagement, ont poussé la ville de Saint-Louis à solliciter Lille Métropole Communauté Urbaine dans l'appui d'une étude de faisabilité de la Maison du Patrimoine . Les objectifs définis dans les TDR de cette étude étaient de proposer des réflexions et d'aider les partenaires quant à la décision et au choix quand à la réalisation et à la programmation de cette structure spécifique chargée de la gestion du patrimoine de l'île. Jusque là l'étude réalisée par un cabinet d'études n'a pas obtenu un large consensus sur les compétences proposées sur son positionnement institutionnel ainsi que son financement. Face à ce défaut de consensus, il est utile à travers cette étude de proposer une démarche inspirée dans le cadre de notre expérience professionnelle et de nos travaux de recherche

Les différents enjeux expliqués dans la première partie de notre étude ont démontré une diversité d'acteurs, qui chacun dans son champ qui le concerne intervient dans le domaine du patrimoine. L'Etat Sénégalais apparaît dans ce jeu d'acteurs comme le seul protecteur du patrimoine que s'il était laissé aux autorités locales (ville et conseils de quartier), serait en proie à la destruction et à la spéculation foncière. Mais la réalité sur le terrain de la gestion du patrimoine a révélé, à travers ce projet de sauvegarde et de mise en valeur, que les autorités locales, ainsi que les populations, sont aussi de véritables défenseurs du patrimoine s'ils n'en sont pas les premiers garants légitimes. Il convient dans ce constat, d'une fonction purement régaliennne, la préservation du patrimoine est devenue une affaire locale dans laquelle la commune de Saint-Louis et ses habitants souhaitent s'y impliquer d'une manière effective. Ce désir conditionné par l'articulation patrimoine et développement de la ville n'est pas encore acquise et le rôle de chacun est incertain. Cette situation complexe doit conduire à positionner la maison du patrimoine comme une structure focale fédératrice des efforts engagés dans le domaine du patrimoine. Dans ce cadre il semble essentiel de soutenir le potentiel de créativité et de coopération inventive de la ville susceptible de faciliter la recherche et la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières en faveur du patrimoine de l'île. Un appel doit être lancé par l'UNESCO pour l'implication des acteurs internationaux dans la mise en œuvre de la Maison, comme notamment cela a été le cas dans le cadre du programme de coopération décentralisée Luang –Prabang - Chinon¹. En effet,

¹Ce programme de coopération qui est à sa 11ème année a été beaucoup appuyée par l'UNESCO qui a fait appel à une mobilisation de plusieurs acteurs dans la réussite d'une maison du patrimoine, point central dans le programme de préservation du patrimoine de Luang Prabang.

l'appui de l'AFD, de la ville de Chinon par le biais de son Agence de Développement et d'Urbanisme aux côtés des autorités de l'UNESCO, ont beaucoup contribué à la mise en place de la maison du patrimoine de Luang – prabang et facilité l'appropriation de celle-ci par les autorités locales de Laos. De cet exemple jugé pertinent et concluant, le projet de sauvegarde et de mise en valeur de l'île ne doit pas être considéré aujourd'hui comme le seul apanage de la ville de Saint-Louis et de Lille Métropole, même s'ils sont les principaux instigateurs. Ainsi, il est indispensable de suggérer l'implication effective de tous les acteurs oeuvrant dans la sauvegarde de l'île autour du projet de la Maison du patrimoine.

1-2 Les stratégies de mise en œuvre de la Maison du Patrimoine

L'application de cette implication effective peut être déroulée par quatre pôles partenaires ou chacun peut jouer un rôle déterminant sous différentes formes

Tableau 4 : Les différentes formes d'implication des partenaires de la MDP

Pôle	Implication financière	Implication politique	Implication technique
État	Fonctionnement et équipement de la structure	Lobbying du Président de la République et des ministres concernés	Mise à disposition de personnel ; mobilisation ponctuelle d'experts
Commune	Fonctionnement et équipement de la structure	Lobbying du Maire de St Louis	Mise à disposition de personnel ; mobilisation ponctuelle d'experts
Conseils de quartier de l'île	Contrepartie financière dans les projets de rénovation	Reconnaissance locale	Ingénierie sociale
Partenaires internationaux	Équipement de la structure ; financement de programmes spécifiques	Représentation internationale	Mobilisation ponctuelle d'experts ; coopération décentralisée

Pour un maintien et une pérennisation des jalons posés par le partenariat LMCU/VSL, l'administration de cette structure doit revenir à l'État et à la ville de Saint-Louis. Cependant un portage de l'UNESCO doit se faire, à ces débuts, pour espérer l'adhésion des partenaires financiers qui seront certainement réticents dans la phase de démarrage.

L'administration de la structure par l'État Sénégalais et la Commune de Saint-louis permet à chacun de conserver ses compétences tout en les mettant à la disposition de la structure.

L'État devra continuer à assurer son rôle d'expertise et de référent:

- Au sein du Ministère de la Culture et du Patrimoine Historique Classé :

- Son avis dans l'instruction des autorisations de construire (avis du Bureau d'Architecture et des Monuments Historiques)
- Les relations internationales en particulier avec l'UNESCO
- La maîtrise d'ouvrage sur les bâtiments classés et\ou appartenant à l'Etat
- Au sein du Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire :
 - Son avis dans l'instruction des autorisations de construire
 - Son rôle de police (sommation aux contrevenants...)
 - Son appui à l'élaboration des projets d'aménagement urbain
 - Son expertise technique

La Commune pour sa part devra préserver son rôle de proximité :

- Animation de l'instruction des permis de construire
- Contrôle de l'évolution du bâti (terrain et gestion de l'inventaire)
- Démarche de gestion participative avec les conseils de quartier
- Coopération décentralisée avec les partenaires internationaux
- Articulation avec les autres enjeux de développement local

Les partenaires internationaux (UNESCO, LMCU, Région Wallonne...) devront poursuivre leur rôle d' « impulseur » et de « catalyseur » :

- Représentation internationale
- Financement de projets spécifiques : Appui technique global (mise en œuvre des programmes) ou particulier (restauration, inventaire...)

Ce système a le double avantage de permettre une mise en œuvre rapide et de garantir l'approbation de tous du projet de la maison du patrimoine.

Il convient, à travers cette démarche responsabilisatrice des acteurs de mettre en place un cadre institutionnel souple lui conférant une personnalité juridique adéquate et une autonomie financière. En cela, l'expérience menée par l'Agence de la sauvegarde de Médina de Tunis semble être intéressante et peut servir de référence à la nuance près que pour le cas de Saint-Louis, l'agence connaîtra une forte implication de la commune facilitée par une montée en puissance de la décentralisation au Sénégal.

Créée en 1967 par la Municipalité de Tunis, l'association de sauvegarde de la médina de Tunis est considérée aujourd'hui comme l'un des plus grands bureaux d'études en Tunisie par ses compétences et son expérience en matière de préservation et de restauration du patrimoine.

Ce type de structure a en effet de multiples avantages entre autres :

- Offrir une plus grande marge de manœuvre tout en responsabilisant la structure
- Donner une personnalité juridique propre permettant non seulement de nouer des relations de coopération avec des partenaires (UNESCO, collectivités locales, nationales et étrangères ainsi que tout autre organisme public ou privé).
- Permettre de fixer dans ses statuts l'implication de l'Etat, de la Commune et des autres partenaires, instituant ainsi un cadre d'action clair et partagé.
- Faciliter l'évaluation des actions menées
- Rationaliser la gestion du personnel qui dépend directement du Directeur Général
- Créer une complémentarité entre la Direction Générale et le Conseil d'Administration

Cela répond d'ailleurs parfaitement aux besoins de l'Etat Sénégalais qui s'est lancé depuis quelques années dans un processus d'autonomisation des structures étatiques sous forme d'agence. Pour exemple et restant dans le même champ, il a été créé récemment au Sénégal une Agence de Promotion de Tourisme dont le président du comité d'orientation est le premier adjoint au maire de la ville de Saint-Louis. Cette expérience menée par un élu de Saint-Louis peut être profitable à l'île de Saint-Louis.

Dans son statut juridique, il convient de déléguer le pouvoir de décision à l'Etat ainsi que la commune de Saint-Louis, tout en laissant une certaine liberté de manœuvre à la Maison du patrimoine. De ce point de vue, il s'agira de trouver un juste équilibre en instaurant d'une part un conseil d'administration composé des acteurs incontournables dont leur mission est de valider les options prises par la Direction de la Maison du patrimoine et d'autre part un comité stratégique ayant de rôle de conseil et pouvant s'inspirer de l'expérience du cadre de concertation du patrimoine mis en place dès le début du projet de sauvegarde. Ainsi pour chaque entité, des objectifs et des missions seront définis, de même que sa composition.

Tableau 5 : Structuration du conseil d'administration

Conseil d'administration	
Objectif	Permettre aux autorités compétentes de conserver un pouvoir de décision sur les actions entreprises pour le patrimoine tout en laissant une certaine autonomie à la structure.
Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Il suit et supervise les activités de l'agence, prend les décisions majeures ayant trait à son organisation interne et à sa gestion ; - Il nomme le Directeur de l'agence ; - Il valide le plan d'action et le programme budgétaire proposés par le Directeur Général.
Composition	<p>Sa composition se limite aux autorités les plus importantes afin de ne pas alourdir le processus de décision.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Président du CA : Maire de Saint-Louis – Elus (4) – Représentants de l'Etat (4) Ministres de la Culture, de l'Urbanisme, du Tourisme, de l'économie et des finances – Un représentant des conseils de quartier de l'île – Un représentant des partenaires internationaux (UNESCO)

Tableau 6 : Structuration du comité stratégique

Comité stratégique	
Objectif	Permettre la concertation autour des actions menées pour le patrimoine ; appuyer leur définition, leur mise en œuvre, leur évaluation et leur appropriation par tous.
Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer une identité morale ; - Etre le pôle de conseil auprès des autorités locales et nationales ; - Identifier et analyse les différentes problématiques du site ; - Proposer des grandes orientations pour la mise en œuvre du programme ; - Analyse et critique les actions mises en œuvre ou planifiées par la direction - Favorise l'approbation de l'action de la MDP par tous.
Composition	<p>Pour plus d'efficacité, le comité stratégique est scindé en 2 commissions :</p> <p>Comité architecture – urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Représentant du Ministre de la Culture – Représentant du Ministre de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire – UNESCO avec la sollicitation d'experts architectes – Agence de Développement Communal – Services Techniques Municipaux – Centre de Recherche et de Documentation du Sénégal – Conseils de Quartier du secteur sauvegardé <p>Comité développement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> – Représentant du Ministre de la Culture – Représentant du Ministre du Tourisme – Représentant du Ministre de la Coopération Internationale et décentralisée – UNESCO – Représentant des partenaires internationaux – Agence Régionale de Développement – Agence de Développement Communal – Représentant des Conseils de Quartier du secteur sauvegardé – Représentant de l'association des professionnels du tourisme – Représentant de la Chambre de Commerce de Saint-Louis

Tableau 7 : Structuration de la Direction Générale

Direction Générale	
Objectif	Coordonner l'ensemble des actions en les insérant dans un programme, en respectant une ligne directrice et en engageant des perspectives.
Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Le directeur dirige et représente l'Agence ; - Il établit le règlement intérieur et le manuel de procédure ; - Il établit le plan d'action ainsi que les rapport d'activités qu'il soumet au Conseil d'Administration et au Comité Stratégique ; - Il a en charge et supervise les différents programmes de l'agence ; - Il dispose des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers sous réserve des compétences dévolues par le CA ; - Il engage sa responsabilité pour toute malveillance ou négligence ; - Il dispose de sa signature pour tout acte de l'agence et peut la déléguer sous sa responsabilité ; - Il peut se faire assister dans l'exécution de sa mission ; - Il prépare les réunions du Conseil d'Administration et du Comité Stratégique et veille à ce qu'ils puissent se prononcer sur les différentes étapes de conception des projets, notamment par la présentation pour avis et accord des avant-projets sommaires et des avant-projets détaillés ; - Il assure le secrétariat du Conseil d'Administration et du Comité Stratégique.
Composition	<p>Un directeur nommé par le Conseil d'administration</p> <p>Un personnel administratif (comptable, assistant de direction...)</p>

Dans son organisation opérationnelle, ces actions peuvent être regroupées en cinq différents pôles en fonction des préoccupations de l'île de Saint-Louis :

1. Le Pôle de coordination met en liaison les différentes interventions
2. Le Centre de Ressources informe les visiteurs (chercheurs, étudiants, population) et les techniciens dans le domaine du patrimoine.
3. Le pôle architecture et urbanisme appuie et encadre les interventions sur le bâti et l'aménagement urbain
4. Le pôle développement socio-économique intègre le patrimoine au processus global du développement
5. Le pôle communication et sensibilisation s'adresse aux partenaires et aux habitants

Il est certain que les procédures de mise en œuvre de cette stratégie vont s'avérer difficile du fait d'éventuelles réticences de certains acteurs non convaincus, des difficultés de mobilisation de fonds et du défaut de personnel. Mais toutefois elles pourront être déroulées en fonction des objectifs à court terme, moyen terme, et long terme ou chaque pôle fera un travail en amont et en aval. Sous ce rapport de grands efforts doivent être déployés par l'Etat

Sénégalais, la commune de Saint-Louis ainsi que l'UNESCO en vue de convaincre d'autres partenaires susceptibles de contribuer à la mise en œuvre de ce projet.

Dores et déjà, les ateliers de Saint-Louis organisés au mois de décembre 2006 ont annoncé des signes encourageants par l'engagement encore de LMCU de renouveler la convention de partenariat jusqu'en 2008, avec une prolongation possible jusqu'en 2013. Cela augure des lendemains meilleurs pour la ville dans son plaidoyer en faveur de la mobilisation des ressources humaines et financières dans son projet de sauvegarde. Cette volonté de LMCU de contribuer, aux côtés de la ville de Saint-Louis à la sauvegarde du patrimoine de l'île, démontre tout l'enjeu culturel et identitaire pour les français à s'investir pour le maintien d'une partie de leur histoire. En raison de cet intérêt, l'UNESCO devrait amener les autres partenaires particulièrement l'AFD à se lancer dans cette dynamique enclenchée par la ville de Saint-Louis. Déjà, sur le terrain la ville de Toulouse, la région wallonne, L'AIMF, l'Etat Sénégalais ainsi que des acteurs jumelés à la ville de Saint-Louis (point à pitre, Lille, Montserrato, etc.) sont plus ou moins actifs dans le domaine du patrimoine. Mais il convient de les réunir d'abord tous autour de l'essentiel autrement de prendre part au projet de sauvegarde suivant une logique déjà tracée par les autorités locales. De ce fait, les efforts doivent être portés sur les mécanismes de mise en œuvre du PSMV, seul cadre de référence et d'outil de négociation pour engager des actions en faveur de la sauvegarde de l'île de Saint-Louis. Dans ce sens, la Maison du patrimoine devrait en premier temps travailler dans ce sens pour stopper la dégradation du site par l'élaboration d'un plan de gestion de site, cadre opératoire du PSMV. Tout ceci devrait se mener dans le cadre d'un style de management que doit mener l'UNESCO, en vue de favoriser l'implication et la participation de tous.

Chapitre 2 : Les recommandations urgentes.

Un regard critique de l'Etat d'avancement du projet de sauvegarde et de mise en valeur de l'Ile a démontré que son impact reste encore réduit sur l'Etat de dégradation, jugé inquiétant malgré la prise de conscience des acteurs et quelques tentatives de restauration de quelques bâtiments publics entreprises par les autorités nationales. Sous ce rapport, il convient d'entreprendre des mesures urgentes susceptibles de stopper la dégradation du site.

- Approuver et appliquer sans délai le Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur de l'Ile
- Améliorer et renforcer la convention Lille Métropole Communauté Urbaine et la ville de Saint-Louis
- Repiquer le projet « Gestion Durable du Patrimoine pour la Lutte contre la Pauvreté » sur l'ensemble de l'île.
- Responsabiliser les conseils de quartier de l'Ile.

2-1 Les stratégies de mise en œuvre des urgences

2- 1-1 L'approbation et l'application du PSMV de l'Ile de Saint-Louis.

Après plusieurs années d'esquisse (depuis 1998) le PSMV a été finalement restitué lors des ateliers du 30 novembre au 02 décembre 2006 sur le patrimoine. Son applicabilité aux tiers relève d'un décret présidentiel d'où la nécessité de lancer pressément le processus de validation dans le circuit étatique. Dans ce sens, la Commune de Saint-Louis doit faire un plaidoyer auprès des hautes autorités de l'Etat, afin d'assurer une diligence rapide et conséquente avec l'appui du Ministère de la Culture et du Patrimoine Historique Classé.

L'approbation du PSMV sans délai permettra à la commission de pré instruction des autorisations de travaux sur l'île d'obtenir un cadre juridique réglementaire se substituant au RPA non contraignant, à faire respecter par tous.

L'application du PSMV nécessitera la mise à disposition d'un architecte – conseil grâce à l'appui de la Coopération Décentralisée ou de l'UNESCO en attendant la mise en place d'une Maison du Patrimoine. De ce fait, l'architecte jouerait le rôle, non seulement de Conseil Appui aux détenteurs de projets immobiliers sur l'île mais aussi de consultant pour compléter les insuffisances de l'inventaire afin de mettre en place un plan de Gestion de Site. Dans le cadre de la convention France –UNESCO, ce dispositif a connu des résultats encourageants dans les activités de la commission de pré instruction des autorisations de travaux qu'il convient de perpétuer.

2-1-2 L'Amélioration et le renforcement de la convention Lille Métropole Communauté Urbaine et la ville de Saint-Louis.

Au moment où la convention de coopération décentralisée entre LMCU/VSL a été encore reconduite jusqu'en 2008, le projet de sauvegarde et de mise en valeur de l'île de Saint-Louis connaît un essor grâce à la mise en place d'outils de gestion du patrimoine. Afin de s'inscrire dans la continuité et de dépasser les limites, il serait intéressant de mettre en oeuvre certaines démarches en cohérence des actions déjà engagées.

- Initiation de projets pilotes de restauration au bénéfice des populations démunies

Cette action permettra de réorienter l'action « Sauvegarde et Restauration » du patrimoine de la convention au profit des populations locales démunies et toujours enclines à croire que les rares restaurations faites au niveau de l'île se font le plus souvent sur les bâtiments publics de l'Etat. Cette prédisposition d'esprit des populations explique d'ailleurs en partie, les actes d'agression du bâti découlant de l'auto-construction et de l'abandon de certains bâtiments par les propriétaires démunis conscients des contraintes financières et techniques d'une opération de restauration. Des projets pilotes de restauration de quelques bâtiments privés viseraient à mettre en place des mesures incitatives, capables de couvrir progressivement les besoins des populations locales. L'ARCAS a tenté cette expérience concluante à travers le mécénat en appuyant certains propriétaires à initier des opérations de restauration réussies servant d'exemples à d'autres. Aujourd'hui, l'une des difficultés sous latentes de l'île, est le développement des « chambres d'hôtes » qui se prêtent à location à des touristes aux ressources modérées. Ce phénomène urbain touche les bâtiments privés qui connaissent des transformations de petite ampleur, affectant l'authenticité du bâti. Cette mise à profit des bâtiments historiques à des fins touristiques porte préjudice à la sauvegarde du patrimoine.

Partant du principe que la coopération décentralisée doit profiter aux mandants des collectivités, LMCU et la VSL doivent appuyées certaines initiatives privées des populations de l'île par la mise en place d'un fonds d'aide, pouvant ressortir dans l'axe « Sauvegarde et Restauration » du patrimoine dans le souci d'inciter les populations à regarder sur la même direction que les autres acteurs du patrimoine. Ce mécanisme incitatif va améliorer le contrôle architectural et constituer un exercice pédagogique auprès des populations, afin d'indiquer que leurs préoccupations sont aussi prises en compte, en fonction des moyens dont les mandats disposent.

-La mise en œuvre d'un Système d'Information Géographique pour le patrimoine

Elle constitue la suite logique du travail de l'inventaire et de la cartographie numérique au 2/2500ème réalisés au cours des dernières années de la convention (2004-2006). Les capacités d'analyse du SIG présentent un avantage certain dans les prises de décision que comptent prendre la ville de Saint-Louis en matière de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine. Cette mise en œuvre d'un SIG va nécessairement supposer des logiciels et des compétences, dont la fonction est d'exploiter les informations produites afin d'obtenir des renseignements fiables toujours difficiles à trouver pour les acteurs du patrimoine (élus, entreprises, résidents de l'île), dans leurs projets de restauration. L'appui de LMCU pourrait dès lors se faire dans le cadre d'une dotation d'un atelier cartographique (ordinateurs performants, traceurs, logiciels) à l'ADC, structure à même de gérer le SIG .A cet effet la mobilisation d'un spécialiste de LMCU est nécessaire à Saint-Louis pendant l'exécution de l'action. Le rôle de ce dernier sera de former le personnel de l'Agence à une meilleure appropriation du SIG. Déjà un élan est lancé dans le cadre d'un contrat d'objectifs entre le Partenariat et la Ville de Saint-Louis pour 2007 ou le programme Planification Urbaine de l'ADC intégrateur du programme patrimoine sera doté d'outils de planification opérationnelle. En outre, il s'agira d'articuler les deux projets au bénéfice de la gestion urbaine de la ville de Saint- Louis en général et de son patrimoine en particulier.

2-1-3 Promotion de la « Gestion durable du patrimoine pour la lutte contre la pauvreté.

L'expérience première menée par l'UNESCO à travers un fonds d'aide aux habitants explicitée dans les parties précédentes devrait constituer, du point de vue pédagogique, une sonnette d'alarme pour les autorités locales et nationales afin d'actionner des mécanismes profitables aux populations dans le souci d'une gestion durable du patrimoine. Cette expérience pilote a connu un réel succès dans la politique de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine et peut tendre à une généralisation de l'action au niveau de l'île. Pour cela, il est proposé de créer au sein de la municipalité un dispositif de financement à taux réduit, proposé aux résidents pour développer ou consolider une activité socio-économique associée à une action d'amélioration du bâti. Ce dispositif permet non seulement aux habitants de se maintenir dans les monuments historiques, souvent laissés aux proies des spéculateurs mais aussi de les soumettre au respect des réglementations architecturales établies par le PSMV. Cela pourrait en outre contribuer d'ailleurs à lutter contre la gentrification,(déplacement des populations autochtones au profit d'autres).

La mise en œuvre de ce dispositif peut dorénavant se bâtir à partir de la reconstitution du crédit alloué aux habitants dans le cadre du projet UNESCO recouvré à hauteur de 52%. A cela il faudrait ajouter des dotations de la ville de Saint-Louis pouvant faire appel à des fonds dans son programme PRADEQ ou a été récemment inclus un appui des habitants de Saint-Louis aux initiatives économiques. L'appel à des partenaires financiers pourrait aussi se faire pour le renforcement du fonds d'aide.

L'urgence de cette action est d'autant plus réelle qu'elle apportera des solutions plus minimes soient elles sur les risques d'effondrement des bâtiments patrimoniaux que vivent de nombreux ménages sur l'île.

Le succès de cette opération va pousser inmanquablement les propriétaires privés ou locataires à prendre des initiatives de restauration et de réaffectation de leurs bâtiments à des activités promotionnelles du tourisme. L'objectif de cette stratégie luttera contre la muséographie ou l'embourgeoisement de l'île aux antipodes de la recherche de l'équilibre patrimoine et développement local urbain. En définitive cette démarche va suivre la logique du projet de valorisation du patrimoine de l'île, afin de lui imprimer un développement socio économique découlant du tourisme de découverte.

2.1.4 La responsabilisation des conseils de quartier.

L'implication des conseils de quartier de l'île dans le processus de sauvegarde du patrimoine a démontré que les populations sont aussi de véritables militants du patrimoine. Dans le cadre des activités d'animation du projet de sauvegarde, ils ont offert un panel d'initiatives pour la mise en œuvre du volet patrimoine de la convention de coopération décentralisée LMCU/VSL.

Au regard de leur légitimité sociale, conforme avec le mouvement de la gestion urbaine de proximité engagée par la ville de Saint-Louis en faveur de la décentralisation, il est aujourd'hui utile d'engager une responsabilisation des conseils de quartier qui ne devraient plus se limiter aux seules activités d'animation et de diffusion de l'information. Il convient de par leur démonstration d'inscrire cette logique dans une responsabilisation. Il s'agit par là de confier certaines tâches susceptibles de compléter le travail de l'Etat et de la commune dans le contrôle et le suivi des travaux, véritable goulot dans la sauvegarde du patrimoine.

Une des clefs pour une meilleure prise en charge de ce suivi et contrôle des travaux est la constitution d'une équipe de terrain. Celle-ci serait composée des membres de commission patrimoine des conseils de quartier. Leur mission serait entre autres d'informer la commission de suivi et de contrôle des travaux réalisés sans autorisation préalable, d'assurer la médiation

avec les populations, de diffuser le PSMV etc. Cette équipe, qui pourrait être assimilée à une brigade du patrimoine doit être dotée des moyens consistants pour leur permettre d'être sur le terrain régulièrement afin de constater et d'avertir à temps réel la commission de pré-instruction des autorisations de travaux.

Cette action est d'autant plus nécessaire qu'elle amènera les populations à agir au quotidien sur la préservation de leur patrimoine afin de leur permettre de jouer le rôle d'interface entre les réfractaires du patrimoine et les autorités locales. Cela développerait chez elles un sentiment d'appartenance vis-à-vis des bâtiments.

Au terme de nos propositions, un constat s'est dégagé sur les stratégies de mise en œuvre. Elles se focalisent essentiellement sur un acteur indispensable de la sauvegarde notamment les populations qui cherchent à se reconnaître à travers le programme de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine de l'île. Le souci des autorités locales de vouloir imbriquer développement local et gestion du patrimoine doit s'orienter dans la logique de répondre en priorité aux besoins des populations de l'île de plus en plus démunies. Ce qui sous tend une analyse sociale de la gestion du patrimoine de l'île de Saint-Louis . Il est contestable qu'une volonté manifeste s'est révélée à travers le projet de sauvegarde mais à elle seule ne peut pas exprimer de manière parfaite les véritables attentes des populations. Par conséquent pour une gestion du patrimoine ou une pérennisation des actions déjà entreprises, les autorités locales, nationales, et internationales doivent accompagner les populations dans cette logique quasi difficile d'articulation du patrimoine de l'île aux questions d'amélioration de leurs conditions de vie. Le maintien de cette corrélation peut conduire à une réussite du programme de sauvegarde et de mise en valeur ou la coopération décentralisée a déjà balisé des pistes de succès

Conclusion

Jadis considérée comme un apanage de l'Etat Central, la gestion du patrimoine au Sénégal est devenue une affaire locale portée par les collectivités conscientes des enjeux qu'il recouvre. Il est ressorti à travers cette étude que la ville de Saint-Louis s'est beaucoup affirmée dans la gestion de son patrimoine, grâce à l'appui de la coopération décentralisée. La diversité des enjeux mettait souvent en conflits les acteurs depuis le classement de l'île sur la Liste du Patrimoine Mondial et rendait inefficace les actions entreprises qui souffraient d'articulation et de coordination.

La ville de Saint-Louis, grâce à son potentiel de créativité et d'initiatives coopérantes a su par le biais de son partenariat, réussir un plaidoyer en faveur de la mobilisation de tous, contribuant ainsi à une redéfinition claire et précise des compétences de chacun . Il va s'en dire que ces initiatives locales porteuses d'espoir pour l'île doit avoir l'appui constant des autorités nationales et internationales en l'occurrence l'UNESCO, partenaire naturel des sites classés pour leur consolidation et leur pérennisation. Ainsi le projet entamé depuis 2002 sous l'égide de la coopération décentralisée devrait conduire à une prise de conscience et un engagement fort de L'UNESCO pour ces chances de succès. L'expérience de la coopération Chinon –Luang – Prabang est révélatrice de résultats encourageants pour servir de levier à la ville de Saint-Louis dans son processus de gestion durable de son patrimoine.

A priori, une étape, importante est franchie par la mise à disposition de la ville de Saint-Louis d'outils de gestion et d'animation de son patrimoine (inventaire, bureau du patrimoine, supports de communication...). Le défi à relever maintenant réside dans l'utilisation efficiente et efficace de ces instruments réalisés au service du patrimoine.

Dans cette démarche, la question du patrimoine doit suivre la logique enclenchée par la ville de Saint-Louis dans le cadre de son expérience en gouvernance locale et participation citoyenne ancrée depuis fort longtemps dans la gestion municipale. Sans respect de ces caractéristiques et vision propre à la ville et les orientations prises pour son développement endogène, intervenir sur le patrimoine porterait préjudice à l'équilibre socio-économique.

Certes le tourisme, constitue un des leviers de développement de la ville mais faudrait-il pour autant perdre de vue les préoccupations des populations à la quête de la préservation du patrimoine et les perspectives de développement dans lesquelles elles se reconnaissent ?

Cette interrogation doit engager une réflexion profonde afin de produire des mécanismes d'urgence de mise en œuvre en œuvre de la trilogie Développement local, tourisme et protection du patrimoine.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

AMALOU Pierre et al : *Tourisme éthique et Développement*, Harmattan 2001,303 pages

BARRIERE Christian, et al. : *Réinventer le patrimoine : De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine*

GREFFE Xavier: *La valorisation économique du patrimoine, la documentation française*, 388p,2003, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication

MONFORT, Michel et **HUGUES** : *Ville, culture et Développement*, Harmattan, 1995,256 p.

TERSIGUEL Phillipe et al : *Le développement durable au sahel, khartala-sociétés, espaces, temps.*

Université Senghor : *Patrimoine Francophone : Développement, Tourisme, Protection du patrimoine culturel*, ACCT, 219 p.

Ouvrages spécialisés

AIDARA, Abdoul Hadir : *Saint-Louis du Sénégal d'hier à aujourd'hui*, Ed. Grandvaux, Octobre 2004. 143P.

BONNARDEL Régine : *Saint-Louis, mort ou naissance ?* Paris, éditions Harmattan, 1992 423p ;

BIONDI J P : *Saint-Louis du Sénégal- Mémoire d'un métissage*, préface de Léopold Sédar SENGHOR « *l'aventure coloniale de la France* » coll. *Destins croisés* Denoe, 1967 284p ;

CAMARA louis : *Saint-Louis du Sénégal* , ASA, paris 1999

DIOP, Moussa Iba Amett : *Les lumières d'une cité* Ndar, Ed. PUF:Dakar, 2003.265 P.

MOULINET Charles : *L'origine et propriété des divers bâtiments de Saint-Louis*, imprimerie du gouvernement, Saint-Louis,1913 184p

PETITEVILLE Frank : *La Coopération décentralisée, les Collectivités locales dans la coopération Nord/ Sud*, l'Harmattan, 1995, 271p.

Articles, Rapports, et Autres publications

A D C : *Actes de l'atelier d'information et d'échange sur la sauvegarde du patrimoine de Saint-Louis* 29 et 30 janvier 2001, Saint-Louis, 87p. ;

ADUC : *Dix ans de coopération décentralisée Chinon- Luang Prabang pour le patrimoine et le développement sous l'égide de l'UNESCO, MAE, AFD, Région Centre France, Convention France –UNESCO, 2001*

BIZET Bernard et ChADAJ : Laurent : *Amélioration de l'habitat et développement économique dans le secteur sauvegardé : Propositions financières et juridiques rapport de mission conjointe UNESCO- Caisse des Dépôts et Consignations, janvier 2004*

Commune de Saint-Louis : *Livre blanc du Plan Directeur d'Urbanisme, Saint-Louis 2002*

CCIADL : *Plan de développement communal de la ville de Saint-Louis, Commune de Saint-Louis, 1998.*

DESVALLEES André : *Revue de l'association générale de collections publiques n°208 : Emergence et cheminements du mot patrimoine, 1995.*

Lille Métropole Communauté Urbaine et Saint-Louis du Sénégal : *Convention de Coopération décentralisée, programme 2004-2006*

MARIANNICK Jadé : *Le patrimoine immatériel Nouveaux paradigmes , nouveaux enjeux , la lettre de l'OCIM n°93, Mai-Juin 2004*

Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire : *PDU Saint-Louis horizon 2025 : Rapport d'analyses et de synthèse des données urbaines, Consultants Associés, 2002 ,Dakar, 162p. ;*

NORIKO Aikawa : *Panorama historique de la préparation de la convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, museum international, vol :56 n°1-2, 2004*

RICOU Xavier : *Architectures métisses et sauvegarde et mesures de sauvegarde sur Saint-Louis, communication journées nationales du patrimoine , Mai 2005*

SALL ALY : *Programme Patrimoine , Bilan des activités annuelles 2004, 2005, ADC, Saint-Louis 2005*

SALL ALY : *Rapport de stages à LMCU , ADC, juin 2006*

SOUGOU Seybani : *La coopération décentralisée : Quels enjeux pour les pays africains, article publié au journal quotidien Le Soleil , 3 janvier 2006*

TOULIER Bernard : *Rapport de mission : Evaluation réglementaire et administrative du patrimoine architectural sénégalais, Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Ministère de la Culture et de la Communication, 2000, 54p.*

TOULIER Bernard : *Saint-Louis du Sénégal, un enjeu pour le patrimoine mondial 2000*

UNESCO : *Décisions adoptées lors de la 30ème session du comité du patrimoine mondial vilnius2006.*

Mémoires

DUGUINE Agnès : *La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine architectural colonial à Saint-Louis du Sénégal : marketing territorial ou développement local ? Mémoire de maîtrise, Université de Toulouse le Mirail, 2001 119p.* ;

CHASSOT Mathilde : *Dix ans de coopération décentralisée française au Sénégal : Quelle contribution au processus de décentralisation , mémoire de DESS, Développement coopération et action humanitaire, Paris Sorbone , UFR sciences politiques, 2005 , 92 p*

WADE Cheikh Samba : *La problématique de la rénovation du patrimoine bâti dans l'île de Saint-Louis, mémoire de DEA, UCAD, 1992 58p.*

KONE Bamba Amadou : *Contribution à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine de l'île de Saint-Louis du Sénégal : Enjeux et perspectives, mémoire DEPA, Université Senghor 2003, 90 P.*

KOUDOUGOU Jean Paul : *La gestion décentralisée du patrimoine culturel matériel et immatériel au Burkina Faso, mémoire DEPA, Université Senghor, 2005, 80p.*

Sites Internet et documents numérisés

<http://www.saintlouisdusenegal.com/patrimoinemondial>

<http://www.unesco.org/culture>

<http://www.cités-unies-france.org>

<http://www.lillemetropole.fr>

CD inventaire architectural et urbain réalisé par EAL dans le cadre du programme de coopération décentralisée LMCU/VSL

CD Droit et Patrimoine en Afrique, patrimoine francophone, Université Senghor
septembre 2002

CD nouvelles stratégies pour la conservation des mémoires : Limites et Enjeux Université
Senghor, novembre 2005

Liste des annexes

Annexe 1 : Profil historique de Saint-Louis

Annexe 2 : Exemple de support d'animation pour le patrimoine

Annexe 3 : CD de l'inventaire architectural et Urbain de l'île

Annexe 4 : Exemple de Fiche de l'inventaire

Annexe 5 : Schéma institutionnel et organisationnel de la Maison du Patrimoine

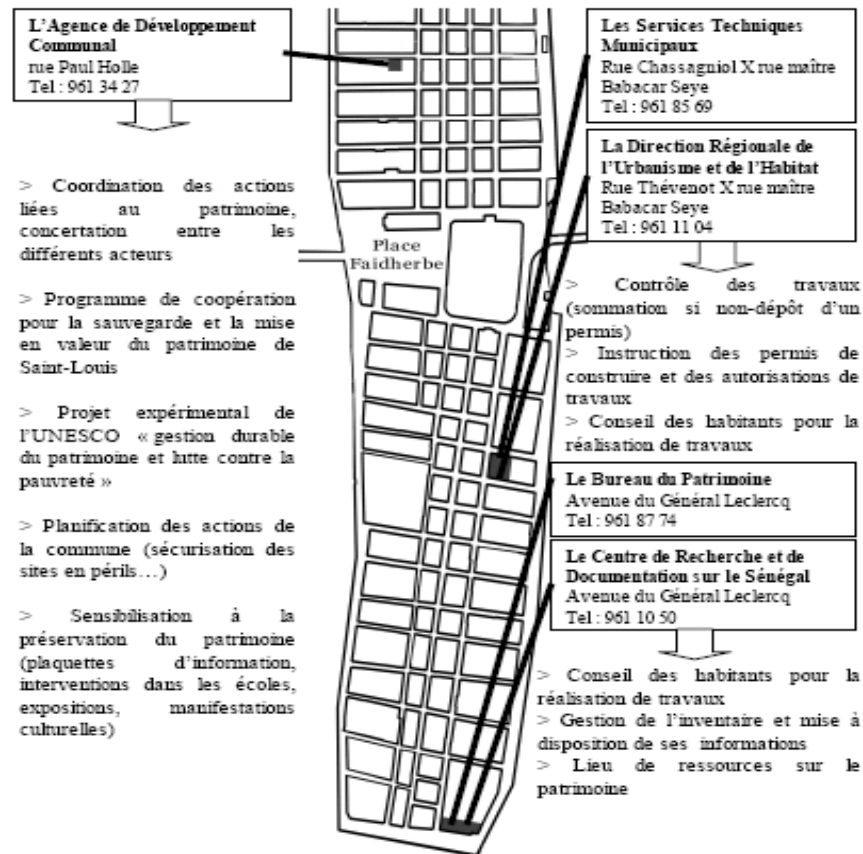
Annexe 1 : Profil historique de la Ville de Saint-Louis

DATES	FAITS HISTORIQUES MAJEURS DE SAINT-LOUIS
1445- 1450	Premiers contacts des navigateurs Européens avec la côte du Sénégal
1633	Richelieu créa la première compagnie à charte au Sénégal la compagnie du Cap- Vert.
1638- 1639	Un établissement fixe est fondé dans l'île de Bieurt au sud de Saint-Louis par par Thomas Lambert.
1659	Louis Caullier construit le premier fort dans l'île de Ndar qui prendra le nom de Saint-Louis en l'honneur de Louis XIV (roi de France)
1758- 1779	Les anglais s'emparent à nouveau de Saint-Louis (deuxième occupation anglaise)
1779	L'expédition du duc Lauzun reprend Saint-Louis. La compagnie s'installe.
1789	Abolition des privilèges de l'esclavage, des monopoles; la compagnie est supprimée Blanchot gouverne la colonie jusqu'à sa mort en 1807.
1809	Troisième occupation anglaise qui durera jusqu'en 1817.
1816	La restauration envoie l'expédition de la Méduse pour reprendre Saint-Louis que le traité de Vienne rend à la France fameux naufrage. Les anglais ne rendront Saint-Louis qu'en 1817
1828	Adoption par le conseil du gouvernement et d'administration du nouveau plan de la ville rendu exécutoire le 31 mars 1829.
1830	Construction d'édifices publics casernes Rogniat nord et Rogniat sud, du palais de justice, du grand hôpital de la marine en cours de rénovation
1848	Abolition de l'esclavage, naissance de Bouetville à Sor
1854- 1870.	Extension géographique de la ville sur ces autres entités (langue de barbarie, Sor)
1854	Faidherbe est nommé gouverneur ; une véritable politique d'urbanisme est initiée.
1856	Inauguration du pont Servatius reliant l'île à la langue de barbarie
Juillet 1865	Mise en place d'un pont bateau reliant l'île à Sor et inauguré par Pinet Laprade (remplaçant Faidherbe rentré le 02 mai 1863).
1869	Création de la chambre de commerce.
1888	Construction de l'hôtel de ville.
1872	Saint-Louis est la capitale du Sénégal et de l'A.O.F.
1902	Saint-Louis n'est plus la capitale de l'A.O.F, elle a été détrônée au profit de Dakar, mais reste capitale de la colonie du Sénégal.
1916	Pierre Chimère est le premier maire noir de Saint-louis. la citoyenneté française est accordée aux habitants des quatre communes (Saint-Louis, Dakar, Gorée et Rufisque).
1930	première liaison postale aérienne Saint-Louis/Natal (Brésil) par Jean Mermoz
1946	après la seconde guerre mondiale, tous les ressortissants des territoires d'outre-mer accèdent à la nationalité française
1957	Dakar devient capital du Sénégal au détriment de Saint-Louis.
1959	voyage du Général De Gaulle à Saint-Louis. La fédération du Mali formée par le Sénégal et le Soudan devient indépendante

1960	Accession du Sénégal à l'indépendance.
1964	Classement de l'île comme secteur sauvegardé par l'Etat Sénégalais
1976	Classement de l'île en zone de rénovation par l'Etat Sénégalais
1978	Prescription par décret d'un Plan Directeur pour la sauvegarde de l'île
1990	Nouveau statut de la Commune l'amenant à s'impliquer dans le processus de prise en charge de son patrimoine
2000	Classement de l'île sur la prestigieuse Liste du Patrimoine Mondial

Annexe 2 : Exemple de support de communication



5. Qui puis-je contacter pour m'informer davantage ?



Cette plaquette a été réalisée dans le cadre du programme de coopération entre la Ville de Saint-Louis et Lille Métropole Communauté Urbaine

Programme de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine de Saint-Louis (2004-2006)

Saint-Louis / septembre 2005

Programme de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine de la ville de Saint-Louis

1. Le patrimoine de Saint-Louis c'est quoi ?

Depuis décembre 2000, l'île de Saint-Louis est inscrite sur la prestigieuse liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Deux critères ont principalement justifié cette reconnaissance internationale :

- L'île de Saint-Louis, ancienne capitale de l'AOF est un remarquable exemple de ville coloniale, caractérisée par un cadre naturel particulier et illustre le développement du gouvernement colonial de la région.
- La ville témoin d'un important échange de valeurs et a influencé le développement de l'éducation, de la culture, de l'architecture, de l'artisanat et des services dans une grande partie de l'Afrique Occidentale.

Située à la descente du pont Faïdherbe, cette plaque commémore l'inscription de l'île par l'UNESCO le 2 décembre 2000



Concrètement, le patrimoine ne se limite pas aux vieux bâtiments coloniaux présents sur l'île. Il comprend tous les éléments, matériels ou immatériels qui témoignent du particularisme culturel de Saint-Louis.

les bâtiments plus récents comme la poste ou la salle des fêtes, font parti du patrimoine. Si l'âge d'un bâtiment peut justifier sa grande valeur patrimoniale, il est loin d'être le seul critère : son histoire ou sa qualité architecturale sont tout aussi importantes.

CRDS (Ex-IFAN) est un bel exemple de patrimoine moderne>

la fête du fanal ou des faux lions, les coutumes associées à la présence des signares, les traditions culinaires ou orales, font parti du patrimoine

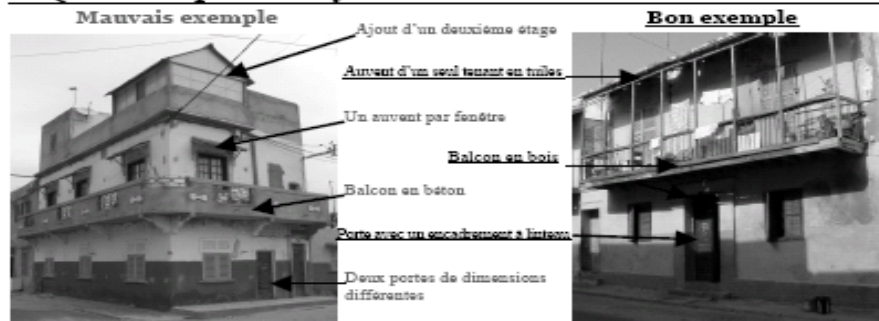
Manifestation culturelle mettant en valeur les traditions vestimentaires des signares de Saint-Louis>

un objet passant de génération en génération, un savoir-faire transmis à l'élève par son maître, font eux aussi parti du patrimoine

Pour Amadou DIOP, cette gourde fait parti de son patrimoine. Son grand-père la ramène de la Mecque>



2. Qu'est-ce que le « style saint-louisien » ?



Le style saint-louisien est cependant beaucoup plus varié que ce simple exemple (maison basse, maison avec ou sans commerce, maison avec ou sans galeries, baraquements...). De même, les exemples d'architectures peu adaptées sont multiples (porte en fer, carrelage en façade...). Les services indiqués au dos de cette brochure sauront vous donner plus de détails sur ce thème.

3. Propriétaire ou habitant de l'île : quel est mon patrimoine et quels sont mes devoirs envers lui ?

Être Saint-Louisien	<p>c'est être dépositaire d'un grand héritage.</p> <p>c'est être conscient de faire partie d'une histoire qui se construit tous les jours</p> <p>c'est respecter ce que nous ont légué nos ancêtres</p>
Être Propriétaire	<p>c'est posséder un témoignage précieux de l'histoire de la ville et de ses habitants</p> <p>c'est disposer d'un héritage économique mais aussi culturel considérable</p> <p>c'est être responsable de la préservation de son bien ; au regard de soi-même, des saint-louisiens et de toute la communauté internationale qui a reconnu sa valeur</p>
Être commerçant ou hôtelier	<p>c'est être l'interlocuteur des saint-louisiens et des visiteurs sur tout ce qui touche au patrimoine</p> <p>c'est faire la promotion de la ville et de son patrimoine en direction des habitants et des touristes</p> <p>c'est participer à la sensibilisation de tous à la valeur et à l'importance du patrimoine pour la ville d'aujourd'hui et de demain</p>
Être entrepreneur ou artisan	<p>C'est être un professionnel du patrimoine qui connaît les savoir-faire locaux et conseille les habitants</p> <p>C'est intervenir sur un patrimoine commun et donc agir avec vigilance</p> <p>C'est construire ou restaurer en respectant le style saint-louisien avec l'appui des services compétents</p>

3. Comment agir en faveur du patrimoine de Saint-Louis.

Si la commune et ses partenaires peuvent appuyer et coordonner certaines démarches, le principal acteur reste la population. C'est par l'implication de tous que nous réussirons à sauvegarder notre héritage. Nous pouvons tous participer à notre niveau :



Quand je veux construire ou faire des travaux

→ **Je me mets en conformité avec la loi** en déposant une demande de permis de construire ou d'autorisation de travaux aux Services Techniques Municipaux (voir brochure pour plus de détail). Plus qu'un contrôle, cette procédure permet de recevoir des conseils afin d'assurer le respect de l'architecture saint-louisienne mais aussi la solidité et la durabilité de mon bâtiment.

→ **Je consulte le bureau du patrimoine** qui peut me conseiller sur les moyens de construire ou de restaurer en respectant le style architectural saint-louisien.

→ **Je respecte le style architectural saint-louisien.** Il ne s'agit pas de copier les bâtiments anciens mais de ses traditions de construction afin de mieux intégrer son bâtiment dans la ville.

Quand je veux des renseignements sur le patrimoine de ma ville ou sur mon bâtiment.

→ **Je m'informe au CRDS (ex-IFAN)** et au bureau du patrimoine (situé dans les locaux du CRDS), lieux de ressources sur le patrimoine de la ville.

→ **Je consulte l'inventaire architectural** au bureau du patrimoine. Il recense toutes les informations disponibles sur mon bâtiment (voir brochure pour plus de détail).

4. Préserver le patrimoine à quoi cela peut-il nous servir ?

Entrepreneur et artisan	<p>La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine assurent mon activité</p> <p>Plus la population aura conscience de l'importance de ce patrimoine et plus les entrepreneurs et les artisans offriront un savoir-faire spécifique, plus le secteur économique du bâtiment se développera sur l'île.</p>
Commerçant ou hôtelier	<p>Un patrimoine attractif me permet de développer ma clientèle</p> <p>un bâtiment esthétique et bien entretenu attire davantage la clientèle, le patrimoine de la ville, mis en valeur, est son attrait majeur sans lequel l'activité touristique diminuerait</p>
Propriétaire	<p>Préserver mon patrimoine c'est préserver mon capital personnel mais aussi celui de la communauté</p> <p>engager des travaux en consultant les services compétents s'est assurer la durabilité de son bâtiment. D'autre part, un bâtiment aura plus d'autant plus de valeur (culturelle et économique) s'il se trouve au sein d'un ensemble cohérent partageant un style architectural commun.</p>
Saint-louisien	<p>Entretien le patrimoine c'est améliorer ma qualité de vie</p> <p>Si l'entretien du patrimoine permet de créer un cadre urbain agréable, il permet aussi de vivre en sécurité (bon nombre de bâtiment présentent des dangers d'effondrement) et dans de meilleures conditions d'hygiène (en assurant par exemple l'étanchéité du bâtiment)</p>

Annexe 3 : CD de l'Inventaire Architectural et Urbain

Ce CD est mis à la disposition de la bibliothèque pour consultation. Il constitue une partie constituante du PSMV. Mais cependant il convient de souligner que c'est un outil qui devrait être mis à jour en fonction de l'évolution du cadre bâti de l'île. Qu'à cela ne tienne il est un bel exemple de travail rendu possible grâce à la coopération décentralisée entre LMCU/VSL



Annexe 4 : Exemple de Fiche d'inventaire

INVENTAIRE ARCHITECTURAL ET URBAIN DE L'ILE SAINT LOUIS DU SENEGAL 2002 - 2004

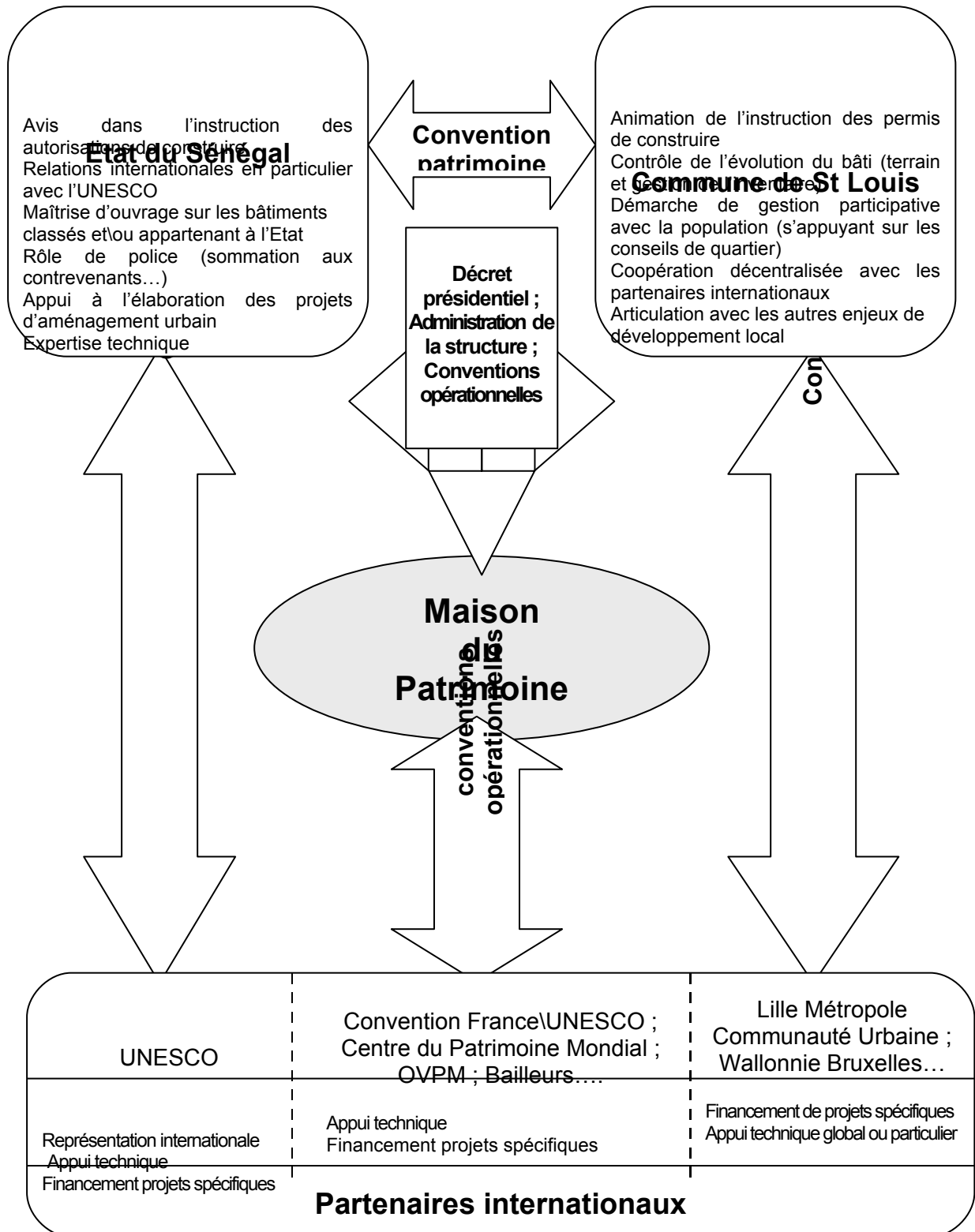
UA FICHE SOMMAIRE

		<p>Repérage UA</p>	<p>UA Fiche détaillée</p> <p>UA Fiche historique</p>		
<p>vue ancienne</p>					<p>adresse</p> <p>Rue Victor Schoelcher Rue Emile Coluche TF211</p> <p>ref. foncière</p> <p>statut juridique</p> <p>Propriété de l'Etat</p>
<p>vue la plus récente</p>		<p>NORD →</p> <p>plan (s) sans échelle</p>		<p>Code UA ></p> <p>Ca0101</p>	
<p>vue à la date de l'enquête</p>		<p>RUE COLUCHE</p>		<p>dénomination</p> <p>enquête</p> <p>catégorie origine</p> <p>catégorie actuelle</p> <p>date(s)</p> <p>évolution</p> <p>protection MH</p> <p>état</p> <p>Conseil Régional 15/12/03 Edifice Administratif Edifice Administratif entre 1856 et 1908 1888 Existant 1975 Mauvais état</p>	
<p>RUE SCHOELCHER</p>				<p>intérêt architectural</p> <p>intérêt urbain</p> <p>typologie d'origine</p> <p>nb étages</p> <p>nb de constructions</p> <p>élévation</p> <p>toit</p> <p>couverture</p> <p>murs</p> <p>parement</p> <p>balcon</p> <p>escalier</p> <p>éléments</p> <p>Exceptionnel Ensemble homogène sans objet sans objet R+1 ou env 7 m en dur: 1 baraque: 0 précaire: 0 remaniée baies encadrées chaîne d'angle corniche Terrasse et pente Tuile Brique et agglo de ciment Enduit au ciment Balcon style colonial XIXe siècle d'Origine isolé Intérieur Maçonnerie Galerie</p>	
<p>RUE COLUCHE</p>				<p>Ce bâtiment a été construit en 1888 pour accueillir le Conseil général du Sénégal, rétabli en 1879. L'édifice a changé plusieurs d'affectations en fonction des évolutions du statut de Saint Louis. Il est situé de façon à être vu depuis Sor et le port Faidherbe, et depuis le fort: il est mis en scène afin de montrer l'importance de cette nouvelle autorité coloniale. Le gabarit en R+1 se distingue peu mais la richesse des décorations en fait un bâtiment important de Saint Louis. L'édifice est parfaitement symétrique. Le bâtiment,</p>	

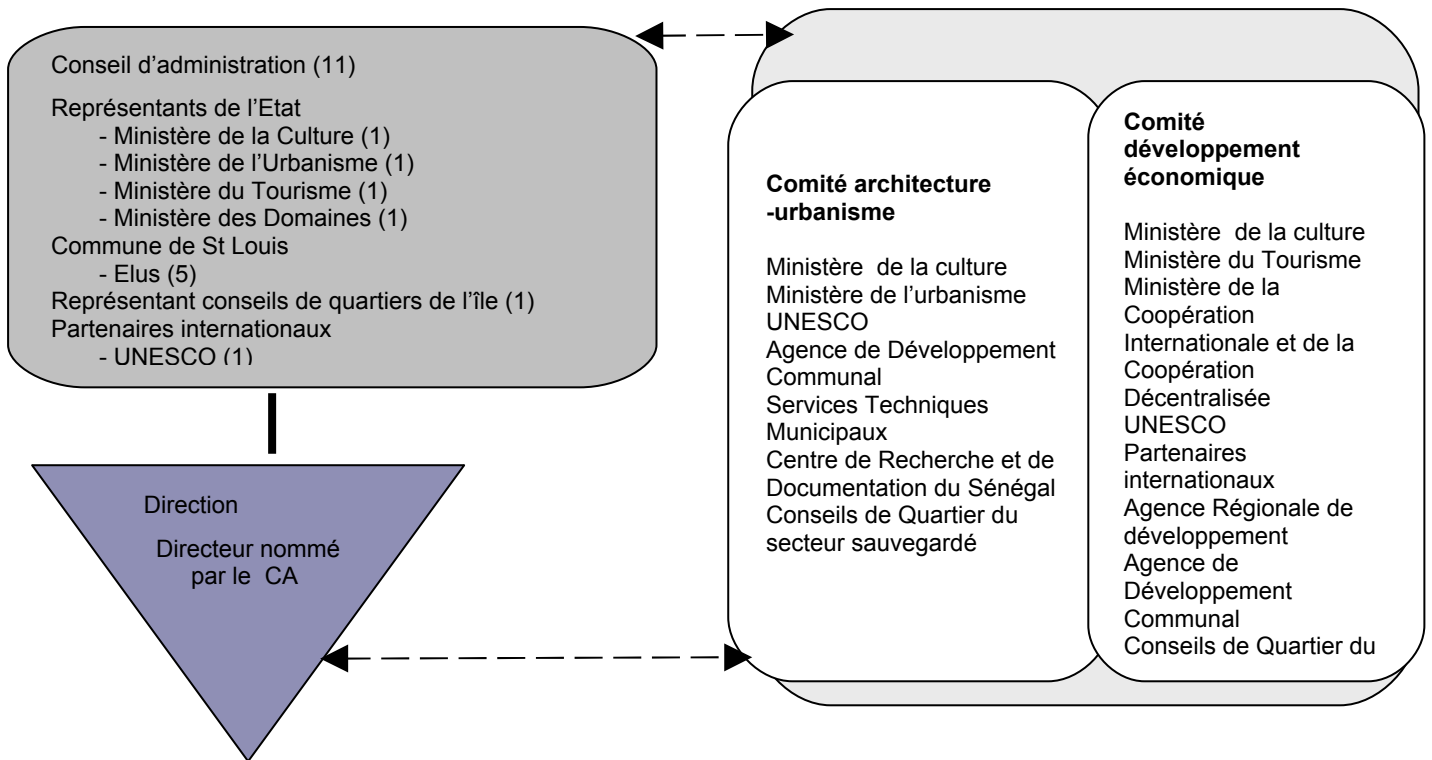
VILLE DE SAINT LOUIS ECOLE D'ARCHITECTURE DE LILLE LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

édité le : 20/01/05

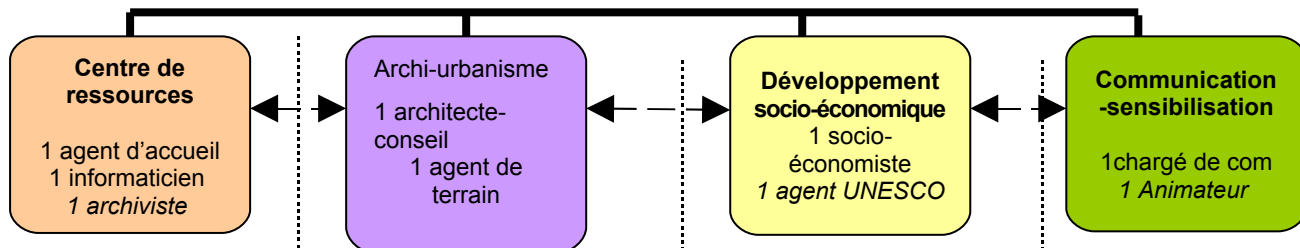
Annexe 4 : Schéma institutionnel et organisationnel de la Maison du Patrimoine



Organigramme de la Maison du Patrimoine



Coordination
 1 Secrétaire – Comptable (pris en charge par la MdP)



L'informaticien gère la base de données sur le bâti du secteur sauvegardé et assure la diffusion de l'information.

L'agent d'accueil réceptionne le public et gère l'espace d'accueil et d'exposition de la MdP.

Il est mis à disposition par la commune et assure des permanences.

L'archiviste est rattaché au CRDS et est mobilisé selon les besoins. Il est responsable de l'organisation du centre de données documentaire ainsi que des aspects administratifs.

L'architecte-conseil est mis à disposition par le Ministère de la Culture. Il représente l'antenne régionale du BAHM. Il a un rôle de contrôle, de maîtrise d'ouvrage sur les bâtiment de l'Etat et de conseil auprès des techniciens et de la population.

L'agent de terrain est mis à disposition par les STM. Il surveille l'évolution du bâti du secteur sauvegardé, informe les habitants et consulte l'urbaniste pour stopper les travaux non conformes ainsi que l'informaticien pour alimenter la base de données. Il appuie la définition et la mise en œuvre des projets d'aménagement urbain dans le secteur sauvegardé.

Le socio-économiste est un salarié de la Maison du Patrimoine. Il met en œuvre les projets à vocation sociale et économique. Il réalise ou supervise des études socio-économiques.

Un expert de l'UNESCO mobilisé ponctuellement. Il met à disposition l'expertise de l'Unesco dans le domaine du développement lié au patrimoine (en s'inspirant par exemple du projet de fond d'aide).

Le chargé de communication est un salarié de la Maison du Patrimoine. Il assure l'information des partenaires (notamment de l'UNESCO) et des habitants sur les avancées du programme. Il conçoit des supports de communication.

L'animateur est un consultant mobilisé selon les besoins pour dispenser les formations (techniques de rénovation traditionnelle).

Mobilisation d'experts de la coopération internationale et décentralisée

Résumé

Fondée au XVII^{ème} siècle, Saint-Louis s'urbanisa et devient la capitale de l'Afrique Occidentale Française de 1872 à 1957. Son plan urbain régulier bâti sur une île se développe une architecture typique qui se trouve aujourd'hui dans une menace de ruine.

L'Etat Sénégalais a très tôt compris l'urgence des mesures de sauvegarde de l'île et l'a déclarée « secteur sauvegardé » en 1976.

Par suite, un règlement provisoire a été élaboré par la municipalité en septembre 2000 pour protéger l'île d'une dégradation de plus en plus inquiétante. La même année Saint-Louis est inscrite sur la prestigieuse liste du patrimoine mondial.

Consciente des enjeux que ce processus d'internationalisation recouvre, la ville de Saint-Louis, avec l'appui de son partenaire potentiel notamment la Communauté Urbaine de Lille a signé un protocole d'accord sous la forme d'une convention pluriannuelle de coopération décentralisée renouvelée plus d'une fois.

Dés lors la politique de sauvegarde du patrimoine architectural de Saint-Louis s'appuie sur une volonté politique certaine qui se manifeste par un système de partenariat multipartite autour du programme de coopération décentralisée entre la VSL et LMCU.

Cette nouvelle étape de la gestion du patrimoine de L'île de Saint-Louis doit inscrire les actions de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine dans une approche globale de l'aménagement et du développement de la ville de Saint-Louis.

Ce dispositif mis en œuvre dans ce cadre a permis d'une part d'offrir la ville de Saint-Louis d'outils de gestion du patrimoine (inventaire architectural, PSMV, supports de communication, Bureau du patrimoine etc.) et d'autre part d'acquérir de nouvelles compétences (appropriation politique, capacitation municipale etc.). Tout compte fait ce partenariat a connu un succès certes mais reste à parfaire.

Pour une meilleure gestion efficace et efficiente, il serait utile, que sur la base de ces propositions qui peuvent d'ailleurs être améliorés de mettre en place une structure à guichet unique chargée de pérenniser et de développer les actions déjà entreprises par les partenaires. Ce projet structurant doit être concilié par une responsabilisation des acteurs locaux en l'occurrence les populations de l'île à la recherche d'un équilibre protection du patrimoine et développement socio-économique.

Mots clés : Projet de sauvegarde et mise en valeur, coopération décentralisée

LMCU/VSL, conseils de quartier, responsabilisation, développement local, inventaire architectural et urbain, Maison du patrimoine, etc.